Bureau Alpes Contrôles
ZAC Garosud - 494 rue de la Jasse de Maurin
34070 MONTPELLIER
Tél: 04 67 58 69 04 - Fax: 04 67 58 53 04
bac.montpellier@alpes-controles.fr

RAPPORT D'ENQUETE DE TECHNIQUE NOUVELLE

REFERENCE:	**340T000P indice 0**
NOM DES PROCEDES:	**IMPERKILL**
TYPE DE PROCEDES:	**Procédé de protection des fondations contre les termites par pulvérisation d'une résine filmogène (épaisseur du film sec 150 micromètres)**
DESTINATION:	**Barrière physico-chimique de protection des fondations.**
DEMANDEUR :	**LABORATOIRE PROTECTION HABITAT** **Lacropte** **24380 VERGT**
PERIODE DE VALIDITE :	**DU 25 septembre 2014 AU 24 septembre 2017**
DIFFUSION :	kevinvasseur@groupe-titel.com
SUIVIS DES MISES A JOUR :	Indice 0 : diffusion initiale
ANNEXES :	- ANNEXE 1 : ENQUETE DE TECHNIQUE NOUVELLE, DOSSIER TECHNIQUE, ETN PROCEDE IMPERKILL, SOCIETE LABORATOIRE PROTECTION HABITAT, version 3, daté du 28/08/2014, comportant 26 pages A4. - ANNEXE 2 : Fiches techniques associées, comportant 7 pages A4.

Le présent rapport porte la référence 340T000P indice **0** *rappelée sur chacune des pages. Il ne doit être utilisé que dans son intégralité.*

PREAMBULE

Cette Enquête de Technique Nouvelle (« ETN » dans la suite du présent document) est une évaluation des aléas techniques réalisée par ALPES CONTROLES pour le demandeur, à qui elle appartient. Cette Enquête de Technique Nouvelle ne peut faire l'objet d'aucun complément ou ajout de la part d'une tierce partie, les seules parties autorisées à réaliser des ajouts/modifications d'un commun accord étant ALPES CONTROLES et le demandeur.
Notamment, il n'est pas permis à une tierce partie d'émettre des évaluations complémentaires à cette ETN, qui feraient référence à cette ETN sans l'accord formel d'ALPES CONTROLES et du demandeur. Toutes évaluations complémentaires à cette ETN, et les conclusions associées, sont à considérer comme nulles et non avenues, et ne sauraient engager d'une quelconque façon ALPES CONTROLES.

1. OBJET DU RAPPORT

La société **LABORATOIRE PROTECTION HABITAT** nous a confié une mission d'évaluation technique et la rédaction d'un rapport d'Enquête de Technique Nouvelle pour le procédé **IMPERKILL**. Cette mission est détaillée dans notre contrat référencé ***340-T-2013-0007/1*** en date du 21 février 2014.

La mission confiée à la société BUREAU ALPES CONTROLES concerne uniquement les éléments constitutifs assurant la fonction « clos et couvert » au sens des articles 1792 et suivants du Code Civil et dans l'optique de permettre une prévention des aléas techniques relatifs à la solidité dans les constructions achevées (mission L selon la norme NFP 03-100), à l'exclusion :

- ✓ de tout autre fonction et/ou aléas au sens de la norme NFP 03-100 (solidité des équipements dissociables, solidité des existants, stabilité des ouvrages avoisinants, sécurité des personnes en cas d'incendie, stabilité en cas de séisme, isolation thermique et économies d'énergie, isolation acoustique, accessibilité des personnes à mobilité réduite, transport des brancards, fonctionnement des installations, gestion technique du bâtiment, hygiène et santé, démolition, risques naturels exceptionnels et technologiques, conformité au règlement de la construction,….),
- ✓ de toute garantie de performance ou de rendement, garantie contractuelle supplémentaire à la garantie décennale,
- ✓ ainsi que de tous labels (QUALITEL, HPE, BBC, Minergie, Effinergie, Passivhaus,…),

La présente Enquête vise l'utilisation du procédé innovant «**IMPERKILL »** dans son ensemble. La présente Enquête ne vise donc pas les installations qui ne seraient réalisées qu'avec une partie des éléments constitutifs du procédé **IMPERKILL**.

Nota 1 : notre mission ne comprend pas d'évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement au sens de l'arrêté du 21 oct. 2011, ni des risques concernant la santé et la sécurité au travail.

Nota 2 : notre mission ne comprend pas d'évaluation de l'utilisation comme imperméabilisation des parois enterrées.

2. DESCRIPTION DU PROCEDE

Le procédé **IMPERKILL** est un procédé de barrière physico-chimique contre les termites souterrains composée d'une résine couplée à un insecticide (la matière active est la cypermethrine).
Ce procédé peut être utilisé pour compléter un dallage jouant le rôle de barrière physique. Les conditions de réalisation d'un tel dallage ne sont pas visées dans la présente enquête.

3. DOMAINE D'EMPLOI

Le domaine d'emploi du procédé est précisé au chapitre 1.2 du Cahier des charges Demandeur, et précisé comme suit dans le cadre de l'Enquête de Technique Nouvelle, l'ensemble des dispositions explicitées dans le Cahier des charges Demandeur s'appliquant par ailleurs :

- Utilisation en France européenne (hors DROM-COM) ;
- Mise en œuvre exclusivement réalisée par des entreprises agréées par la société **LABORATOIRE PROTECTION HABITAT** ;
- Climat de plaine au sens du DTU 43.1 (jusqu'à une altitude de 900 m au plus) ;
- L'application du produit sur un remblai est exclue.

4. DOCUMENTS DE REFERENCE

La société **LABORATOIRE PROTECTION HABITAT** a rédigé :

- **Enquête de technique nouvelle, Dossier technique, ETN PROCEDE IMPERKILL**, Version 3, datée du 28/08/2014, comportant 26 pages A4.

Ce document a été examiné par BUREAU ALPES CONTROLES dans le cadre de la présente Enquête.

Documents complémentaires :

- Fiche technique **FLEXI, Résine de mortier, Colle souple**, Référencée 3300, non datée, comportant 2 pages A4 ;
- Fiche technique **SAKOL, Mastic polyvalent, Collage et Jointoiement**, Référencée 3250, non datée, comportant 1 pages A4 ;
- Fiche technique **LP RETHANE, Mastic, Colle polyuréthane**, Référencée 2040, non datée, comportant 1 pages A4 ;
- Fiche technique **LP ACRYL, Mastic, A base de dispersion acrylique**, Référencée 2039, non datée, comportant 1 pages A4 ;
- Modèle de fiche d'autocontrôle ;
- Modèle de certificat d'applicateur.

5. MATERIAUX/ELEMENTS CONSTITUTIFS

Les éléments constitutifs entrant dans le procédé **IMPERKILL** sont définis de façon succincte au chapitre 2 du Cahier des charges Demandeur.

Les différents formulant sont :

- Copolymère styrène acrylique ;
- Co-formulant spéciaux ;
- Cypermethrine.

Les différents produits associés sont :

- FLEXI, Résine de mortier, Colle souple,
- SAKOL, Mastic polyvalent, Collage et Jointoiement,
- LP RETHANE, Mastic, Colle polyuréthane,
- LP ACRYL, Mastic, A base de dispersion acrylique.

6. FABRICATION ET CONTROLE

Fabrication

Les matières premières utilisées pour la fabrication du produit **IMPERKILL** liquide sont contrôlées par **LABORATOIRE PROTECTION HABITAT**.

Le processus de fabrication est certifié ISO 9001 v2008.

Chaque lot fabriqué fait l'objet d'un contrôle qualité (viscosité, extrait sec, Mesure du pH, présence de la matière active au spectre IR).

Le taux de matière active est analysé par chromatographie tous les 5 batch (avec un minimum d'une analyse par trimestre).

7. JUSTIFICATIONS CALCULATOIRES/ESSAIS

En complément et en appui du Cahier des charges demandeur, la société **LABORATOIRE PROTECTION HABITAT** a également présenté un certain nombre de rapports d'essai :

- Détermination de l'efficacité anti-termites de produits et de matériaux destinés à être utilisés comme barrière Sol et/ou Murs, Méthode de laboratoire, Selon la méthode XP X 41-550 (juin 2009), référencé 11-16/X41-550/Edition B/2, daté du 14/09/2011, établi par Cirad, Laboratoire de préservation des bois, comportant 5 pages A4.

- Détermination de l'efficacité anti-termites de produits et de matériaux destinés à être utilisés comme barrière Sol et/ou Murs, Méthode de laboratoire, Selon la méthode XP X 41-550 (juin 2009), référencé 12-09/XP X 41-550 Edition 2/2, daté du 17/09/2012, établi par Cirad, Laboratoire de préservation des bois, comportant 5 pages A4.

- Détermination de l'efficacité anti-termites de produits et de matériaux destinés à être utilisés comme barrière Sol et/ou Murs, Méthode de laboratoire, Selon la méthode XP X 41-550 (juin 2009), référencé 12-08 / XP X 41-550 Edition 2/2, daté du 17/09/2012, établi par Cirad, Laboratoire de préservation des bois, comportant 8 pages A4.

- Evaluation de l'efficacité anti termite d'une barrière physico-chimique – Essai de champ, Dispositif avec dalle de béton. Inspection après 12 mois d'installation, référencé 12-18 / Edition B / 2013, daté du 26/11/2013, établi par Cirad, Laboratoire de préservation des bois, comportant 12 pages A4.

- Essai d'adhérence, référencé RG01071_0_FR, daté du 06/02/2014, établi par Laboratoire Pourquery Analyses Industrielles, comportant 4 pages A4.

- Délavage du film, Détermination de la quantité d'insecticide présente dans l'eau de délavage, Rapport d'essai n°20110322, daté du 25/05/2011, établi par ENSCCF Chimie Clermont, comportant 3 pages A4 ;

- Attestation "Excell Plus zone sensibles contact indirect", référencée 2013-10-121-01b, datée du 19/11/2013, établie par le Laboratoire Excell comportant 1 page A4 ;

- Rapport d'essai de vieillissement aux UVA 340, référencé 120524/GH, daté du 24/05/2012, établi par le Laboratoire d'essais TITEL, comportant 5 pages A4.

Ces éléments ont également été examinés dans le cadre de la présente Enquête.

8. MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre est décrite dans le Cahier des charges Demandeur au chapitre 4.
Il convient notamment de prendre en compte les points suivants (liste non exhaustive) :

- **Prévisions matières**

  Un prévisionnel des quantités matières à utiliser doit être réalisé en fonction du métré et des différents types de surfaces.

- **Réception du support**

  La réception du support est décrite dans le cahier des charges demandeur §4.4.
  La propreté, l'état de surface, la cohésion et l'humidité du support doivent permettre une bonne accroche du procédé **IMPERKILL**.
  Certains supports doivent être préparés le cas échéants.

- **Contrôles préalables**

  Préalablement à l'application du produit **IMPERKILL**, la société qui met en œuvre doit réaliser des autocontrôles dans les domaines suivants (liste non exhaustive) :

  - Prévisions matières ;
  - Absence de risque de pluie ou de gel dans les 12 heures ;
  - Conditions climatiques ;
  - Température de l'air ;
  - Température du support ;
  - Humidité du support ;
  - Etat du support.

- **Mise en œuvre du produit**

  Application du produit **IMPERKILL** en quantité suffisante.

- **Contrôle de mise en œuvre**

  Après l'application du produit **IMPERKILL**, la société qui met en œuvre doit réaliser des autocontrôles dans les domaines suivants (liste non exhaustive) :

  - Contrôles de l'utilisation de matières.

Ces autocontrôles sont formalisés dans des fiches (qui devront être transmises au bureau de contrôle de l'opération de construction particulière).

9. REFERENCES

D'après les informations fournies par la société **LABORATOIRE PROTECTION HABITAT** (Chapitre C du Cahier des charges demandeur), à ce jour, les chantiers où le procédé **IMPERKILL** a été mis en œuvre représentent environ 180 000 m² de surface traitée (travaux réalisés en France depuis 2011).

10. AVIS DE PRINCIPE DE BUREAU ALPES CONTROLES

Compte tenu de l'ensemble des éléments présentés ci-avant, **BUREAU ALPES CONTROLES** émet un **AVIS FAVORABLE de principe** sur le procédé **IMPERKILL** faisant l'objet de la présente Enquête, dans la perspective de la réalisation par ALPES CONTROLES de missions de Contrôle Technique sur des opérations de constructions particulières ; dans les limites énoncées au chapitre «1. Objet du rapport» du présent rapport, moyennant le respect de l'ensemble des prescriptions prévues dans les documents de référence listés au chapitre 4 du présent document, et sous réserve de l'existence d'un contrat d'assurance valide en Responsabilité Civile fabricant couvrant le procédé.

Le présent Rapport d'Enquête constitue un ensemble indissociable de l'ensemble des documents de référence listés au chapitre 4 du présent document.

Notre avis est accordé pour une période de **trois ans** à compter de la date du rapport indice 0, soit jusqu'au **24 Septembre 2017**.

Cet avis deviendrait caduque si :

- une évaluation du CSTB était obtenue dans cet intervalle de temps,
- une modification non validée par nos soins était apportée au procédé,
- des évolutions réglementaires ayant une conséquence sur le procédé intervenaient,
- des désordres suffisamment graves étaient portés à la connaissance de BUREAU ALPES CONTROLES.

D'autre part, cet Avis ne vise pas les ouvrages réalisés :

- avec une partie seulement des composants du procédé,
- avec des produits qui ne seraient pas décrits dans les documents de référence.

La société **LABORATOIRE PROTECTION HABITAT** devra obligatoirement signaler à **BUREAU ALPES CONTROLES** :

- toute modification dans les documents de référence listés au chapitre 4,
- tout problème technique rencontré,
- toute mise en cause relative à ce procédé dont elle ferait l'objet.

FAIT A MONTPELLIER, LE 24 Septembre 2014

	L'Ingénieur spécialiste,
	François BRILLARD

FIN DU RAPPORT

ENQUETE DE TECHNIQUE NOUVELLE

DOSSIER TECHNIQUE

ETN PROCEDE IMPERKILL

VERSION 3 du 28/08/2014

SOCIETE LABORATOIRE PROTECTION HABITAT
LACROPTE
24380 VERGT
TEL : 05 53 35 55 85

Service Technique LPH

Le présent dossier technique, Version 3, daté du 28/08/2014, établit par la société LABORATOIRE PROTECTION HABITAT, et comportant 26 pages A4, a été examiné par BUREAU ALPES CONTROLES, Direction Technique et du Développement, dans le cadre de l'Enquête de Technique Nouvelle référencée 340T000P Indice 0.
Dans le cadre de cette évaluation, BUREAU ALPES CONTROLES a émis un rapport d'Enquête de Technique Nouvelle, indiquant son avis sur le procédé.
Le cachet de BUREAU ALPES CONTROLES et le paraphe associé certifie l'examen de chaque page du présent document qui ne peut être communiqué qu'avec l'intégralité du rapport d'enquête.

Date de validité : Du 25 septembre 2014 au 24 septembre 2017

Le chargé d'affaire
François BRILLARD

BUREAU ALPES CONTRÔLES
ZAC Garosud
494 rue de la Lasse de Maurin
34070 Montpellier
Tél : 04-67-58-69-04 - Fax : 04-67-58-53-04
Siret : 351 812 698 00407 - APE 7120B - RC 2001 B 348

SOMMAIRE

A. Description 3
1. Généralités 3
1.1 Principe du procédé 3
1.2 Domaine d'emploi 3
2. Eléments constitutifs 3
2.1 PROCEDE IMPERKILL 3
3. Fabrication 4
3.1 Schéma général de production 4
3.2 Marquage – Etiquetage 4
4. Mise en œuvre 4
4.1 Principes généraux de pose 4
4.2 Liste des principales techniques de constructions 5
4.3 Organisation de la mise en œuvre 5
4.4 Pose du procédé IMPERKILL 6
4.41 Description des poses horizontale et verticale 6
4.42 Protection des points singuliers 8
4.43 Joint de dilatation 8
4.44 Seuil de porte ou porte-fenêtre 8
4.45 Dispositions parasismique 9
4.46 Réparations 9
5. Assistance technique 9
6. Modalités de surveillance associées au système mis en œuvre 9
7. Stockage et sécurité 10
8. Suivi 10
9. Attestation d'assurance 10
10. Conformité Règlementaire 10

B. Résultats expérimentaux 11
Efficacité anti-termites 11
Caractéristiques physiques et mécaniques 11

C. Références 12

BUREAU ALPES CONTRÔLES
ZAC Gérosud
494 rue de la Vasse de Maurin
34070 Montpellier
Tél : 04-67-58-69-04 - Fax : 04-67-58-53-04

A. Description

1. Généralités

1.1 Principe du procédé

Le procédé préventif anti-termite se caractérise par une barrière physico-chimique contre les termites souterrains composée d'une résine concentrée couplée à un insecticide, la cypermethrine.
Considérant que les dallages conçus et mis en œuvre conformément à la norme NF DTU 13.3 forment une barrière physique infranchissable par les termites souterrains, la membrane formée par le procédé IMPERKILL une fois sec, assure en pose surfacique partielle la protection de tous les points d'entrée des termites dans un bâtiment.

1.2 Domaine d'emploi

IMPERKILL est destiné à assurer la protection préventive anti-termite pour tous les types de constructions telles que :

- les maisons individuelles,
- les maisons à ossature bois,
- les bâtiments de type logement collectifs,
- les bâtiments industriels, recevant du public, agricoles,
- etc…

Le procédé préventif anti-termite est destiné à assurer la protection anti-termite dans l'ensemble de la France métropolitaine.
IMPERKILL peut être appliqué en zone sismique car il ne créé pas de rupture d'adhérence dans les constructions (cf rapport d'essai d'adhérence), il est compatible avec la mise en œuvre des dispositions parasismiques conformément aux normes NF P 06-013.
Ce procédé est conforme aux dispositions de l'Arrêté Ministériel du 16 février 2010 modifiant l'arrêté du 27 juin 2006 relatif à l'application des articles R 112-2 et R 112-4 du Code de la Construction et de l'Habitation.

2. Eléments constitutifs

2.1 PROCEDE IMPERKILL

IMPERKILL est constitué d'un copolymère styrène acrylique en phase aqueuse, de plusieurs co-formulants spéciaux et d'un insecticide en émulsion efficace contre les termites.

Fonction des différents formulants :

- Copolymère styrène acrylique : permet la formation de la membrane par évaporation de l'eau. C'est la partie « physique » du procédé qui forme une membrane sur la surface traitée et qui protège et emprisonne l'agent insecticide.
- Co-formulants spéciaux : ils permettent au produit de ne pas couler sur les supports horizontaux, de sécher très rapidement, de mettre en suspension l'agent insecticide, de s'étaler correctement.
- L'agent insecticide est la partie « chimique » du procédé, il possède une action répulsive et létale par contact et par ingestion. La cypermethrine est un insecticide de la famille des pyrèthrinoides qui agit sur le système nerveux des insectes. Son efficacité contre les termites est reconnue.

Une fois sec, le procédé IMPERKILL forme une membrane de 150 µm d'épaisseur insoluble, résistante et souple.

BUREAU ALPES CONTRÔLES
ZAC Gérosud
494 rue de la Vasse de Maurin
34070 Montpellier
Tél : 04-67-58-69-04 - Fax : 04-67-58-53-04

3. Fabrication

3.1 Schéma général de production

La fabrication du procédé IMPERKILL comprend la fabrication du produit « liquide » ainsi que le conditionnement en emballages de tailles différentes.

- Fabrication du produit

La fabrication est réalisée par la société LABORATOIRE PROTECTION HABITAT. située à LACROPTE – 24380 VERGT –France (63).
Le processus de fabrication est certifié ISO 9001 v2008 par BUREAU VERITAS.
L'ensemble des matières premières entrant dans la formulation du produit sont contrôlés à réception selon nos standards. Un certificat d'analyse est systématiquement demandé pour chaque lot de matière première.
Un numéro de lot est attribué à chaque matière première dans le but de permettre une traçabilité totale.
La fabrication est réalisée par batch en flux tendu. Il n'y a pas de stock fabriqué en avance.
Chaque batch de fabrication fait l'objet d'un contrôle qualité selon nos standard qualité :

- Viscosité, Extrait sec, Mesure du pH, présence de la matière active au spectre IR

Le taux de matière active (cypermethrine) est analysé par chromatographie selon les règles suivantes : toutes les 5 fabrications avec un minimum d'une analyse par trimestre.

Une fois le contrôle qualité réalisé, un numéro de lot est attribué au batch de fabrication. Ce numéro de lot suivra le produit jusque chez le client final.
Un échantillon de chaque batch de fabrication est conservé pendant une période de 10 ans.

- Conditionnement des emballages

Le conditionnement en emballage est réalisé dans l'usine de production de la société LABORATOIRE PROTECTION HABITAT.
Le produit est conditionné dans des emballages plastiques en PEHD résistants. Les conditionnements suivants sont commercialisés = 60L, 30 L, 20L, 10L, 5L.

3.2 Marquage - Etiquetage

Tous les produits fabriqués sont étiquetés lors du conditionnement et portent les indications suivantes :

- Appellation commerciale,
- Adresse du fabricant-distributeur
- Quantité contenu dans l'emballage,
- Mode d'emploi,
- Conditions de stockage,
- Consignes de sécurité,
- Numéro de lot et date de conditionnement.

4. Mise en œuvre

4.1 Principes généraux de pose

Les caractéristiques techniques d'IMPERKILL permettent de distinguer :

- une mise en œuvre horizontale, avant ou après le coulage du dallage, du plancher hourdis ou de la chape de finition.
- une mise en œuvre verticale, contre les parties enterrées des soubassements.
- une mise en œuvre pour la protection des traversées, des réservations et celle des points singuliers.

BUREAU ALPES CONTRÔLES
ZAC Gérosud
494 rue de la Vasse de Maurin
34070 Montpellier
Tél : 04-67-58-69-04 - Fax : 04-67-58-53-04

4.2 Liste des principales techniques de constructions

Construction sur dallage solidarisé, soubassements en maçonnerie

· Soubassement en maçonnerie, planelle de rive en béton ou brique, pose après coulage du dallage (fig. 1.1)

· Soubassement en maçonnerie, planelle de rive en béton ou brique, pose avant coulage du dallage (fig. 1.2)

Construction sur dallage désolidarisé, murs de soubassement en voile de béton banché ou longrine

· Elévation en voile de béton banché, pose après coulage (fig. 2.1) ;

· Elévation en éléments maçonnés, pose après coulage (fig. 2.2) ;

Construction sur vide sanitaire non contrôlable

· Soubassement en maçonnerie et planelle de rive en béton ou en brique, pose avant coulage de la dalle (fig. 3.1);

· Soubassement en maçonnerie et planelle de rive en béton ou en brique, pose après coulage de la dalle (fig. 3.2);

Construction sur sous sol

· Sous sol (catégorie de mur 2 au sens du DTU 20.1), murs enterrés en éléments maçonnés (fig.4.1) ;

· Sous sol (catégorie de mur 1 au sens du DTU 20.1), murs enterrés en éléments maçonnés (fig.4.2)

· Sous sol (catégorie de mur 1 au sens du DTU 20.1), murs enterrés en voile B.A. (fig.4.3)

Construction Maison ossature bois

· Dallage porté, soubassement en maçonnerie, lisse basse pour ossature bois (fig.5)

Protection des gaines et des tuyaux de passages des réseaux

· Technique de protection des traversés de dalle (fig. 6)

Protection des points singuliers

· Joint de dilatation (fig. 7) ;

· Isolation thermique par l'extérieur (fig. 8) ;

· Reprise de maçonnerie ou seuil (fig. 9) ;

· Poteau de bâtiment industriel (fig. 10) ;

4.3 Organisation de la mise en œuvre

Le technicien défini la quantité de produit nécessaire à la protection complète du chantier, à partir des métrés linéaires nécessitant une protection en repérant :

- La nature des matériaux utilisés pour les maçonneries enterrées
- La qualité et l'état du support
- Le moment ou le produit sera mis en œuvre (avant ou après coulage de la dalle)
- Les zones à risque, par définition :
  - Percement(s) et réservation(s)
  - Joint de dilatation et fractionnement
  - Seuil(s) d'entrée et de porte fenêtre

BUREAU ALPES CONTRÔLES
ZAC Grosaud
494 rue de la Croisée de Maurin
34070 Montpellier
Tél : 04-67-58-69-04 - Fax : 04-67-58-53-04

4.4 Pose du procédé IMPERKILL

4.41 Description des poses horizontale et verticale

Pour la pose horizontale, le produit IMPERKILL est appliqué en une couche copieuse (cf. alinéa consommation) sur la totalité de la périphérie des dallages ou des planelles de rives.
Le produit peut s'appliquer en périphérie sur 20 à 30 centimètres.

Pour la pose verticale, le produit est appliqué contre les soubassements enterrés, et peut se positionner sur les 20 à 30 premiers centimètres des soubassements enterrés

Outillage

Outre l'outillage traditionnel des artisans (brosse, rouleau, pinceau etc.), la mise en œuvre d'IMPERKILL nécessite l'utilisation d'un outillage complémentaire adapté comprenant :

- Des gants de protection,
- Des vêtements de protection
- Des lunettes de sécurité
- Un pulvérisateur basse pression obligatoirement équipée d'une buse rouge à jet plat qui permet un débit de 1,29 L/min à 2 bars de pression. Les lances des pulvérisateurs devront être munies de caches pour éviter les dérives de pulvérisation.
- Dans le cas d'applicateurs spécialisés, l'utilisation d'une motopompe (équipée obligatoirement d'une buse rouge à jet plat qui permet un débit de 1,29 L/min à 2 bars de pression) ou d'un pistolet « AIRLESS » peuvent trouver leurs avantages.

Supports

Le procédé IMPERKILL peut être mis en œuvre sur :

- Les éléments maçonnés en blocs de béton aggloméré plein ou creux conformes au DTU 20.1.
- Les éléments maçonnés en briques conformes au DTU 20.1.
- Les éléments préfabriqués en béton ou les voiles de béton banché conforme au DTU 23.1.
- Les dallages strictement conçus et mis en œuvre conformément au DTU 13.3 (NF P 11-213).
- Les fourreaux, poteaux et autres points singuliers.
- Un mortier réalisé avec notre produit FLEXI, des mastics (MS polymère, acrylique, polyuréthane).
- Un produit d'étanchéité type: étanchéité liquide bitumineuse, étanchéité bitumineuse soudé à chaud, étanchéité liquide en phase aqueuse.

Réception du support :

Dans tous les cas, il convient que :

- Les terrains et remblais devront être débarrassés de tous déchets bois ou autres matériaux cellulosiques ou autres risquant d'attirer des termites.
- Les terrains et remblais devront être débarrassés de tous déchets risquant de perforer le film formé par le IMPERKILL.
- Les terrains devront être dessoucher, ne pas enfouir les déchets en bois, palette etc.
- Dans le cas d'une application sur dalle, l'état de surface exigé doit correspondre à celui d'un mortier de ciment taloché. (cf. définition du D.T.U. 20.12 Art. 2.231. 1). Attendre les 21 jours de séchage du béton

Le support doit être propre, dépoussiéré, homogène et présenter une cohésion de surface suffisante (pas de farinage, de cloquages, ou d'effritements) pour permettre un bon accrochage. Les fissures seront traitées linéairement avec FLEXI lorsqu'elles ont une ouverture supérieure à 10/10ème de millimètre ou lorsqu'elles sont très localisées.

BUREAU ALPES CONTRÔLES
ZAC Gérosud
494 rue de la Vasse de Maurin
34070 Montpellier
Tél : 04-67-58-69-04 - Fax : 04-67-58-53-04
Siret : 351 812 698 00404 - APE 7120B - RC 2001 B 348

- Dans le cas d'une application sur agglomérés (ou parpaing), éliminer par grattage, piquetage et brossage toutes les parties de mortier ne faisant pas corps avec la masse ou présentant, soit un relief trop aigu, soit une consistance poudreuse. (Voir Art. 2.231 ou D.T.U. 20.12). Les éléments d'élévation en maçonnerie devront être parfaitement jointoyés (verticalement et horizontalement).
- Dans le cas d'une application sur des produits d'étanchéité, veillez au séchage complet du produit d'étanchéité et faire un essai d'adhérence pour chaque type de produit d'étanchéité avant application d'IMPERKILL.

La compatibilité chimique entre IMPERKILL et les systèmes d'étanchéités liquides cités dans le paragraphe « SUPPORT » ne créé pas de dommage car IMPERKILL est un produit en phase aqueuse avec un pH non-extrême qui ne crée aucune agression de ce type de support.

- Le support peut être légèrement humide mais non mouillé.

Application du produit :

Conditions d'application :

IMPERKILL doit être appliqué par temps sec.
Ne pas appliquer s'il y a risque de pluie ou de gel dans les 12 heures.
Ne pas appliquer sur support gelé et par temps de vent.
Température de +2 à +30°C.
Condition d'hydrométrie : < à 80%.

Application :

IMPERKILL devra impérativement être agité dans son emballage d'origine avant utilisation (renverser l'emballage avec le bouchon fermé) ou dans un seau propre à l'aide d'une chignole. Dans les deux cas le mélange durera 1 minute.
Le traitement se réalise en une étape.
Le technicien applique le produit en une couche copieuse et régulière sur les surfaces à traiter.
Sur les surfaces verticales, l'application se fera de bas en haut.
IMPERKILL est thixotrope, il adhère parfaitement sur parois verticales sans couler.
IMPERKILL sèche très rapidement, nous conseillons donc de tremper les buses des pulvérisateurs ainsi que les brosses ou les rouleaux dans de l'eau pendant les temps d'attente (remplissage du pulvérisateur, pauses…)

Consommation :

- Consommation minimale : 1 kg / 3 m² soit 333 grammes par mètre carré pour application sur béton bancher, dallage béton, gaines, fourreaux PVC, systèmes d'étanchéités
- Consommation minimale : 1 kg / 3,6 m² soit 400 grammes par mètre carré sur support poreux comme les éléments maçonnés en blocs de béton aggloméré.

Selon la porosité et le matériel d'application une deuxième couche peut être nécessaire pour obtenir la consommation optimale.

La maitrise de la consommation est un point important. Nous conseillons aux entreprises applicatrices de réaliser un métré précis des zones ou devra être appliqué le produit puis de vérifier en fin de chantier que la bonne quantité de produit a été appliqué.

Temps de séchage :

Temps de séchage à 20°C et 65% d'humidité relative :
Hors poussière : 1 heure
Hors pluie : 3 heures
Séchage complet : 24 heures
Remblai ou recouvrement par une membrane (type natte de protection drainante pour paroi enterrées) : 24 H
Les temps de séchage seront rallongés en cas de basse température, forte humidité ambiante ou du support.

BUREAU ALPES CONTRÔLES
ZAC Gérosud
494 rue de la Vasse de Maurin
34070 Montpellier
Tél : 04-67-58-69-04 - Fax : 04-67-58-53-04
Siret : 351 812 698 00404 - APE 7120B - RC 2001 B 348

Nettoyage des outils :
- Nettoyage avant séchage : eau.
- Décapage : décapants à base de solvants.

Restriction d'application :
L'application d'IMPERKILL devra être hors pluie pendant 12 heures.
Les surfaces traitées devront être interdite d'accès pendant 6 heures après application.
Les zones traitées devront faire l'objet d'une signalisation informative.
Si le vent a un degré d'intensité supérieur ou égale à 3 sur l'échelle de Beaufort (les drapeaux légers se déploient, les feuilles bougent dans les arbres : Petite brise), ne pas appliquer par pulvérisation. Dans ce cas, appliquer le produit à la brosse ou au rouleau.

Remblaiement
Le remblaiement doit être effectué au minimum 24 heures après l'application du produit. Il convient de protéger des chocs le procédé IMPERKILL avec des dispositifs tels qu'une nappe à excroissances ou un géotextile.

Auto-contrôle de la mise en œuvre par la société applicatrice :
Nous conseillons à la société applicatrice de mettre en place les points d'autocontrôle suivants lors de l'application de notre produit (cf fiche d'autocontrôle des conditions d'applications):

- Prévision matière : réaliser un métré précis des zones ou devra être appliqué le produit puis vérifier en fin de chantier que la bonne quantité de produit a été appliqué (vérification du stock final de produit dans les bidons).
- Contrôle des conditions de mises en œuvre :
  - Température de l'air en dégré Celsus (thermomètre)
  - Température du support en dégré Celsus (thermomètre)
  - Temps sec
  - Humidité du support : Le support peut être légèrement humide mais non mouillé. Pour vérifier l'absence d'eau sur le support, l'application d'un morceau de papier buvard à plusieurs endroits du support peut être effectuée. Si le papier buvard absorbe de l'eau (une présence d'eau est visible sur le buvard), le support est mouillé, atteindre le séchage du support avant application de IMPERKILL.
  - Vitesse du vent si le produit est appliqué par pulvérisation (voir échelle de beaufort dans la fiche d'autocontrôle)

4.42 Protection des points singuliers

Traversées et réservations
Le technicien applique le produit directement sur le tuyau, le fourreau ou la traversée de câbles sur une longueur de 20 cm minimum.

4.43 Joint de dilatation

Sur les joints de dilatation, le produit s'applique après coulage du dallage et avant le coulage d'une chape de finition (cf. fig. 7).
La mise en œuvre de IMPERKILL implique d'appliquer le produit sur la longueur du joint et en débordant de 15 cm de chaque coté du joint.

4.44 Seuil de porte ou porte-fenêtre

Les seuils de porte et de porte-fenêtre sont des zones d'accès pour les termites. En l'absence de protection verticale et dans le cas où le niveau du sol fini ne permet pas l'examen visuel sous le seuil (<7,5 cm), le technicien installera une protection verticale sur les 30 « premiers » centimètres des soubassements en contact avec le sol fini.et sur deux fois la longueur du seuil en respectant le principe de mise en œuvre énoncé pour la pose verticale (cf. fig. 9).

BUREAU ALPES CONTRÔLES
ZAC Gérosud
494 rue de la Passe de Maurin
34070 Montpellier
Tél : 04-67-58-69-04 - Fax : 04-67-58-53-04
Siret : 351 812 698 00404 - APE 7120B - RC 2001 B 348

4.45 Dispositions parasismique

Les tests d'adhérence de notre produit IMPERKILL sur les différents supports démontre que le procédé ne créé pas de rupture d'adhérence dans les constructions.

4.46 Réparations

En cas de détérioration ou de perforation locale du procédé IMPERKILL, le technicien procède à la réparation par une application localisée à la brosse en débordant largement (autour de 10 cm) de la zone à réparer.

5. Assistance technique

Une assistance technique au démarrage de chantier est possible à la demande de l'entreprise.
CONTACT Assistance technique : 05 53 35 55 85 – contact@lph-batiment.comr
LABORATOIRE PROTECTION HABITAT met également à la disposition des entreprises une formation sur demande pour l'intégration du procédé IMPERKILL dans les projets de constructions.

La formation porte sur :

· Un service conseil à l'AMO, MO et aux entreprises de mise en œuvre
- Lecture de plans et choix de la technique de pose
- Estimatif quantitatif et tarifaire
- Soutien technique, réunions de chantier

· Une formation théorique
- La législation, les procédures et les responsabilités,
- Les termites dans le bâtiment, les voies d'accès,
- Les techniques de pose du procédé IMPERKILL

· Une formation pratique
- Mise en route d'un chantier, pose du procédé IMPERKILL selon le descriptif technique
- Planification des différentes phases
- Les zones à risques

· IMPERKILL peut être mis en œuvre par des entreprises spécialisées ou des entreprises de maçonnerie qualifiées et formées.

L'assistance technique s'effectue par le biais des responsables de secteurs de LABORATOIRE PROTECTION HABITAT et/ ou par le service technique disponible tous les jours par téléphone.
Une attestation de formation et/ ou d'Applicateur Spécialisé est délivrée aux entreprises responsables de la pose du procédé IMPERKILL à l'issue de la session de formation.

6. Modalités de surveillance associées au système mis en œuvre

En réponse aux dispositions de l'Arrêté Ministériel du 16 février 2010 modifiant l'arrêté du 27 juin 2006 relatif à l'application des articles R 112-2 et R 112-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, certains modes constructifs et mises en œuvre d'IMPERKILL peuvent être complétées voire se substituer par une surveillance des abords du bâtiment, en particulier à l'aplomb externe des maçonneries en contact avec le sol.
Compte tenu du mode principal de cheminement des termites (construction de cordonnets sur les maçonneries à partir du sol), il convient d'être particulièrement attentif à ce que les parties basses des murs d'enceinte soient bien dégagées de toute végétation et autres éléments pouvant faire obstacle à l'observation visuelle. (Zone d'inspection visuelle ≥ 7,5 cm).
Les modalités de cette surveillance doivent être clairement définies entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre et inscrites sur le document annexe 1. - Arrêté du 16 février 2010 modifiant

BUREAU ALPES CONTRÔLES
ZAC Garosud
494 rue de la Vasse de Maurin
34070 Montpellier
Tél : 04-67-58-69-04 - Fax : 04-67-58-53-04
Siret : 351 812 698 00047 - APE 7120B - RC 2001 B 348

l'arrêté du 27 juin 2006 relatif à l'application des articles R. 112-2 à R. 112-4 du code de la construction et de l'habitation.
Cette surveillance ne garantie pas la protection contre les termites souterrains.
Le document, intitulé « La protection des bâtiments neufs contre les termites et les insectes xylophages » publié par le Ministère de l'Ecologie en septembre 2011, précise les modalités d'action permettant d'assurer une surveillance dont la fréquence s'étendra de 1 à 2 contrôles tous les 2 ans.

7. Stockage et sécurité

Le produit doit être stocké dans son emballage d'origine, à l'abri du gel et des fortes chaleurs.
IMPERKILL peut être stocké pendant 1 an dans son emballage d'origine.

Protection des mains, de la peau et du visage
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
- Des gants appropriés en caoutchouc nitrile doivent être portés (testés selon EN 374-3, temps d'exposition > 8 heures). Les crèmes protectrices peuvent aider à protéger les parties exposées de la peau mais ne peuvent pas se substituer à une complète protection physique. Elles ne doivent pas être appliquées après l'exposition au produit.
- Vêtement de protection.
- Protection oculaire : lunette de sécurité

Autres sujets
Éviter le rejet dans l'environnement.
Consulter les instructions spéciales de la fiche de données de sécurité.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Conserver hors de la portée des enfants.
Pour plus d'information consulter la Fiche de données de sécurité – téléchargeable sur www.lph-batiment.com rubrique PRODUITS.

8. Suivi

La société LABORATOIRE PROTECTION HABITAT délivre à ses clients applicateurs un « certificat de traitement préventif des termites » sous forme de triplette. Le premier feuillet est destiné au client Maitre d'ouvrage, le deuxième feuillet est destiné à l'entreprise traitante et le troisième feuillet doit être retourné à la société LABORATOIRE PROTECTION HABITAT.
Voir exemplaire spécimen du feuillet en annexe.

9. Attestation d'assurance

LABORATOIRE PROTECTION HABITAT est contractuellement couvert aux conditions de son contrat par une garantie responsabilité civile PRODUIT dans son usage approprié qui lui est accordée par la compagnie GENERALI sous le N° AL459836. Dans ce cadre, IMPERKILL possède une durée d'efficacité de 10 ans pour une mise en œuvre conformément aux indications de nos fiches techniques complétées par les règles de l'Art, normes et DTU en vigueur.

10. Conformité Règlementaire

IMPERKILL est un produit biocide soumis au règlement européen (UE) n° 528/2012.
Dans ce cadre, il est conforme à la règlementation en vigueur :
- Etiquetage conforme
- Utilisation d'une matière active soutenue pour le TP 18 : Insecticide
- Enregistrement conforme sur le site de l'inventaire du MEEDDAT (Ministère de l'écologie, de l'environnement, du développement durable et de l'aménagement du territoire).

BUREAU ALPES CONTRÔLES
ZAC Grosud
494 rue de la Vasse de Maurin
34070 Montpellier
Tél : 04-67-58-69-04 - Fax : 04-67-58-53-04
Siret : 351 812 698 00404 - APE 7120B - RC 2001 B 348

B. Résultats expérimentaux

Efficacité anti-termites

CIRAD – Laboratoire de préservation –Montpellier, France.
Accréditation COFRAC n°1-1686 pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en MATERIAUX / MATERIAUX BOIS ET DERIVES
Rapport d'essai n°11/16/X41-550/Edition B du 14/09/11 : «Détermination de l'efficacité anti-termites de produits et de matériaux destinés à être utilisés comme barrière sol et ou murs : sans usure ».

CIRAD – Laboratoire de préservation –Montpellier, France.
Accréditation COFRAC n°1-1686 pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en MATERIAUX / MATERIAUX BOIS ET DERIVES
Rapport d'essai n°11/16/X41-550/Edition B du 14/09/11 : «Détermination de l'efficacité anti-termites de produits et de matériaux destinés à être utilisés comme barrière sol et ou murs : avec usure alcaline ».

CIRAD – Laboratoire de préservation –Montpellier, France.
Accréditation COFRAC n°1-1686 pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en MATERIAUX / MATERIAUX BOIS ET DERIVES
Rapport d'essai n°12-09/ XP X41-550/Edition 2/2 du 17/09/12 : «Détermination de l'efficacité anti-termites de produits et de matériaux destinés à être utilisés comme barrière sol et ou murs : avec épreuve de vieillissement aux UV selon la norme NF EN ISO 4892-3 cycle 2 ».

CIRAD – Laboratoire de préservation –Montpellier, France.
Accréditation COFRAC n°1-1686 pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en MATERIAUX / MATERIAUX BOIS ET DERIVES
Rapport d'essai n°12-08/ XP X41-550/Edition 2/2 du 17/09/12 : «Détermination de l'efficacité anti-termites de produits et de matériaux destinés à être utilisés comme barrière sol et ou murs : avec épreuve de vieillissement par délavage effectué selon la norme XP ENV 1250-2 adaptée ».

CIRAD – Laboratoire de préservation –Montpellier, France.
Rapport d'essai n°12-18/ Edition B du 20/11/12 : «Evaluation de l'efficacité anti-termite d'une barrière physico chimique – Essai de champ – Installation des dispositifs».

CIRAD – Laboratoire de préservation –Montpellier, France.
Rapport d'essai n°12-18/ Edition B / 2013 du 26/11/2013 : «Evaluation de l'efficacité anti-termite d'une barrière physico chimique – Essai de champ – Inspection après 12 mois d'installation».

Ecole National Supérieur de chimie de Clermont –Ferrand / Laboratoire du Groupe TITEL
Rapport d'essai n° 10341 / GH du 26/05/2011: « Délavage du film IMPERKILL et Détermination de la quantité d'insecticide présente dans l'eau de délavage ».

Laboratoire Excell – 33700 Mérignac, France
Accréditation n°1-0780 pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en ENVIRONNEMENT / BATIMENTS ET MATERIAUX
Rapport d'essai n°2013-10-121 du 19 novembre 2013 : « Dosage des Haloanisoles Halophénols, recherche et dosage des pesticides, recherche et dosage de résidus de solvants, Dosage des phthalates »
ATTESTATION N° 2013-10-121-01b « EXCELL PLUS ZONES SENSIBLES CONTACT INDIRECT ».

BUREAU ALPES CONTRÔLES
ZAC Gérosud
494 rue de la Vasse de Maurin
34070 Montpellier
Tél : 04-67-58-69-04 - Fax : 04-67-58-53-04

Caractéristiques physiques et mécaniques

Laboratoire Pourquery Analyses Industrielles – Lyon, France
Accréditation COFRAC n°1-1847 pour les activités d'essais sur peintures et préparations assimilées
Rapport d'essai N° RG01071_0_FR du 06/02/2014 : « Adhérence par traction selon NF EN ISO 4624 et Essai de quadrillage selon NF EN ISO 2409 ».

C. Références

Références chantiers

Les premiers emplois du procédé IMPERKILL datent de 2011 et depuis, plus de 60 000 kg ont été vendues ce qui correspond à environ 180 000 m² qui sont actuellement protégés par IMPERKILL.

Citons par exemple les chantiers suivants :

- Construction de 6 logements + une microcrèche à Saint ISMIER (38) – Bureau de contrôle DEKRA
- Construction d'un entrepôt et de bureau dans le département 44 – Bureau de contrôle DEKRA
- Construction du lotissement MAZAGRAN 1 (25 logements) à LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE (37) – Bureau de contrôle QUALICONSULT
- Construction d'une école d'ingénieur à LA COURONNE (16) – Bureau de contrôle ALPES CONTROLES
- Construction de l'office et de la galerie du Groupe scolaire Jules Michelet à COGNAC (16)– Bureau de contrôle APAVE.
- Construction de salle de classe pour la mairie de BRIE (16) – Bureau de contrôle BUREAU VERITAS

BUREAU ALPES CONTRÔLES
ZAC Gérosud
494 rue de la Vasse de Maurin
34070 Montpellier
Tél : 04-67-58-69-04 - Fax : 04-67-58-53-04

Tableaux et figures du Dossier Technique

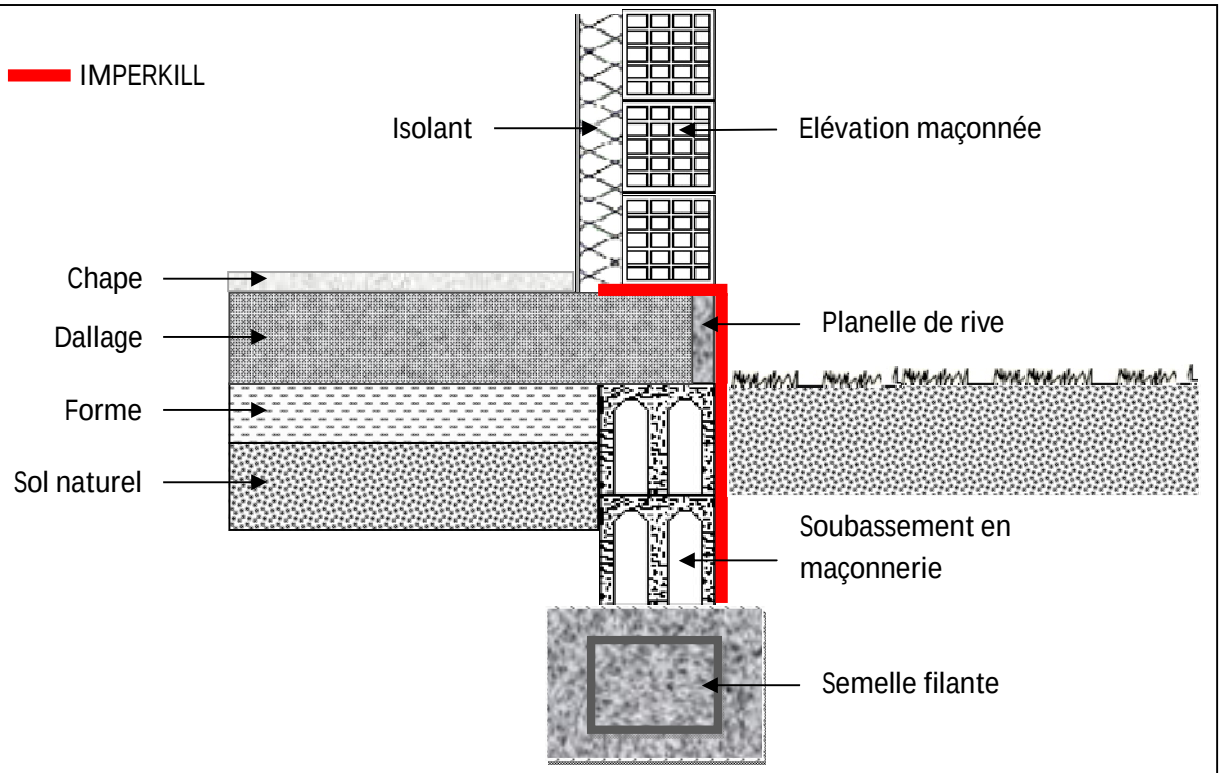

FIGURE 1.1 : DALLAGE SOLIDARISE AVEC PLANELLE – SOUBASSEMENT EN MAÇONNERIE – APPLICATION APRES COULAGE DE LA DALLE

BUREAU ALPES CONTRÔLES
ZAC Gérosud
494 rue de la Vasse de Maurin
34070 Montpellier
Tél : 04-67-58-69-04 - Fax : 04-67-58-53-04

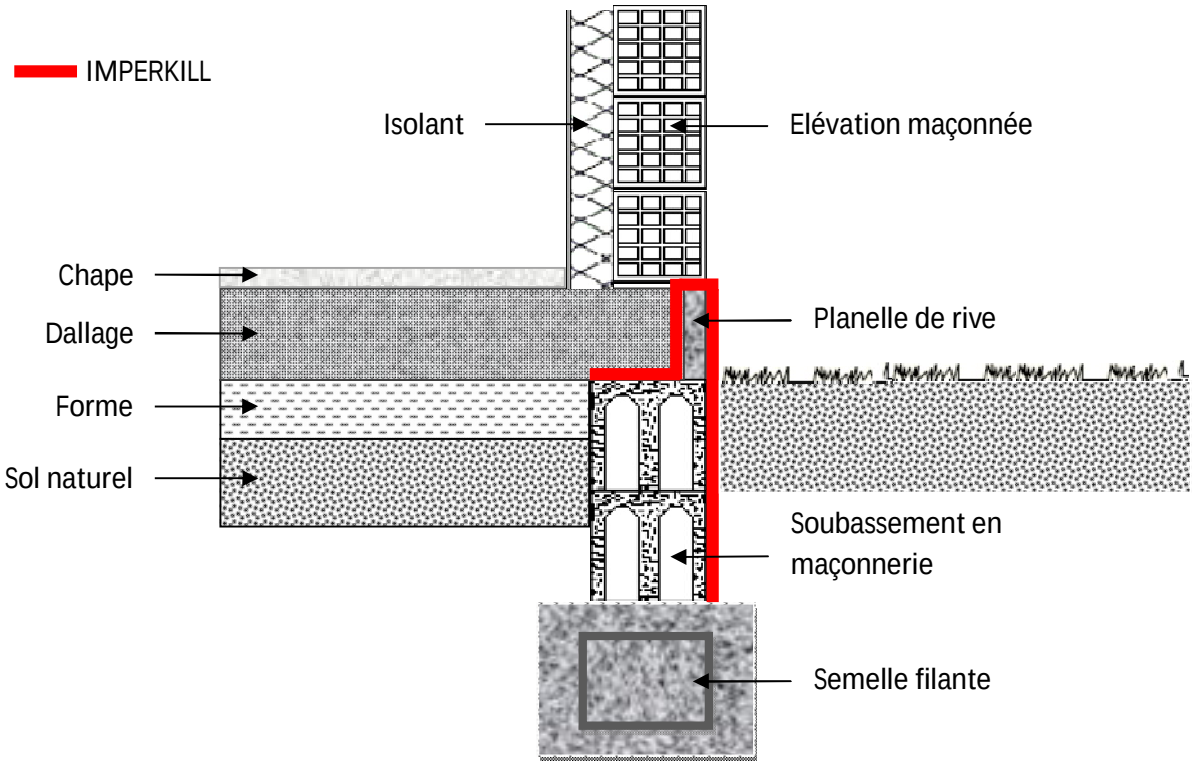

FIGURE 1.2 : DALLAGE SOLIDARISE AVEC PLANELLE – SOUBASSEMENT EN MAÇONNERIE – APPLICATION AVANT COULAGE DE LA DALLE

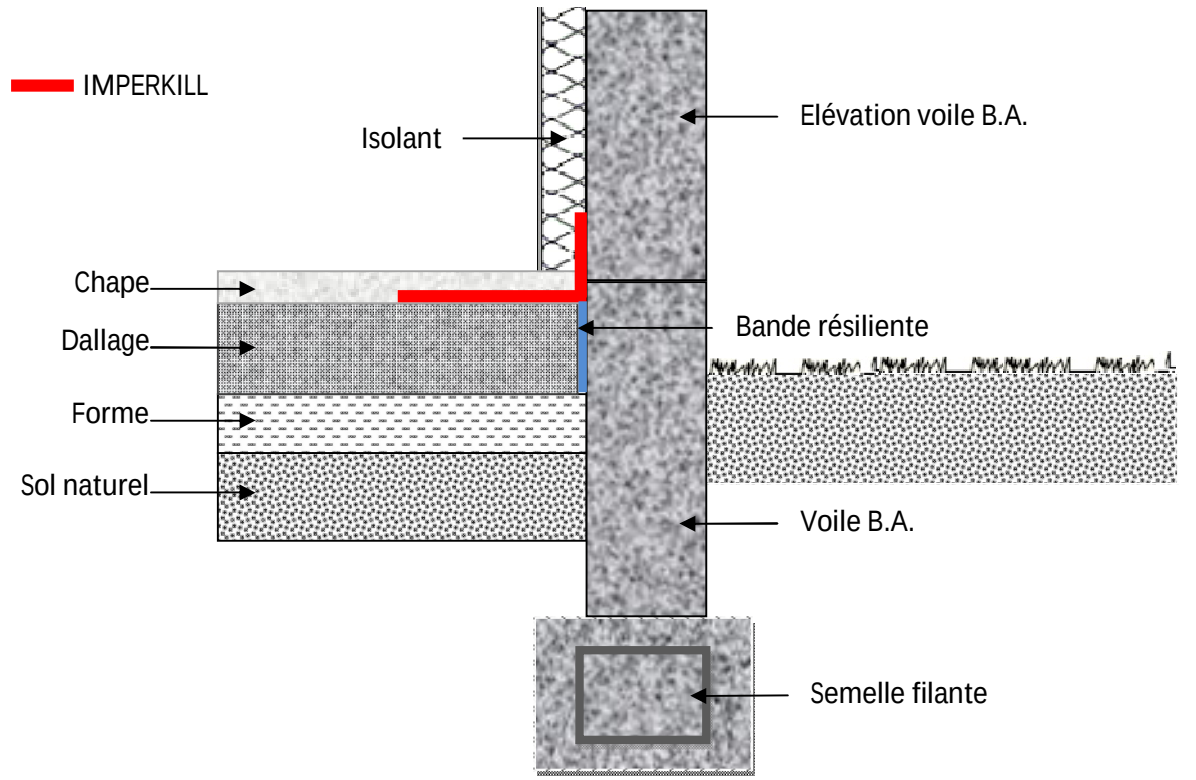

FIGURE 2.1 : DALLAGE DESOLIDARISE – SOUBASSEMENT VOILE B.A. – ELEVATION VOILE B.A.

BUREAU ALPES CONTRÔLES
ZAC Gérosud
494 rue de la Vasse de Maurin
34070 Montpellier
Tél : 04-67-58-69-04 - Fax : 04-67-58-53-04

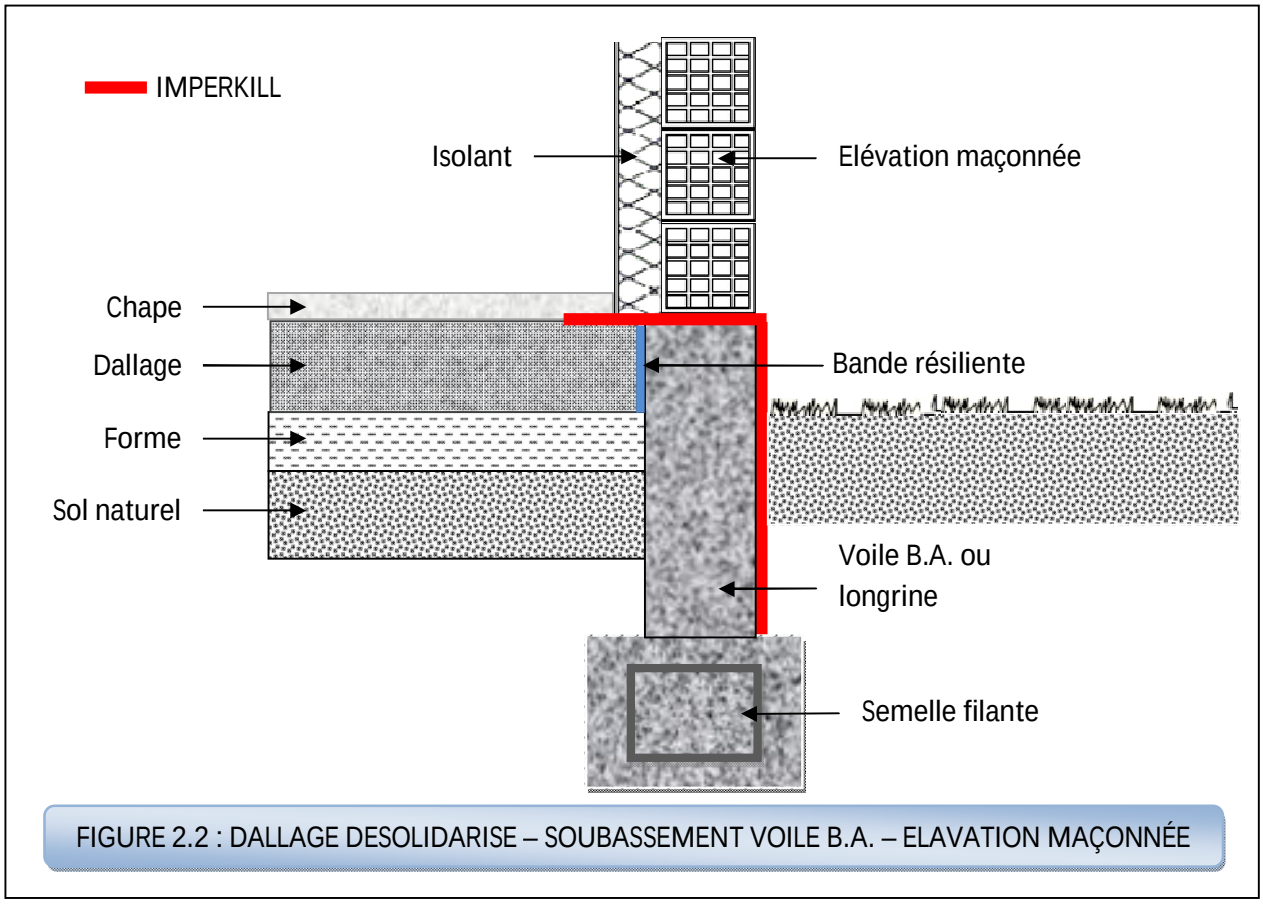

FIGURE 2.2 : DALLAGE DESOLIDARISE – SOUBASSEMENT VOILE B.A. – ELAVATION MAÇONNÉE

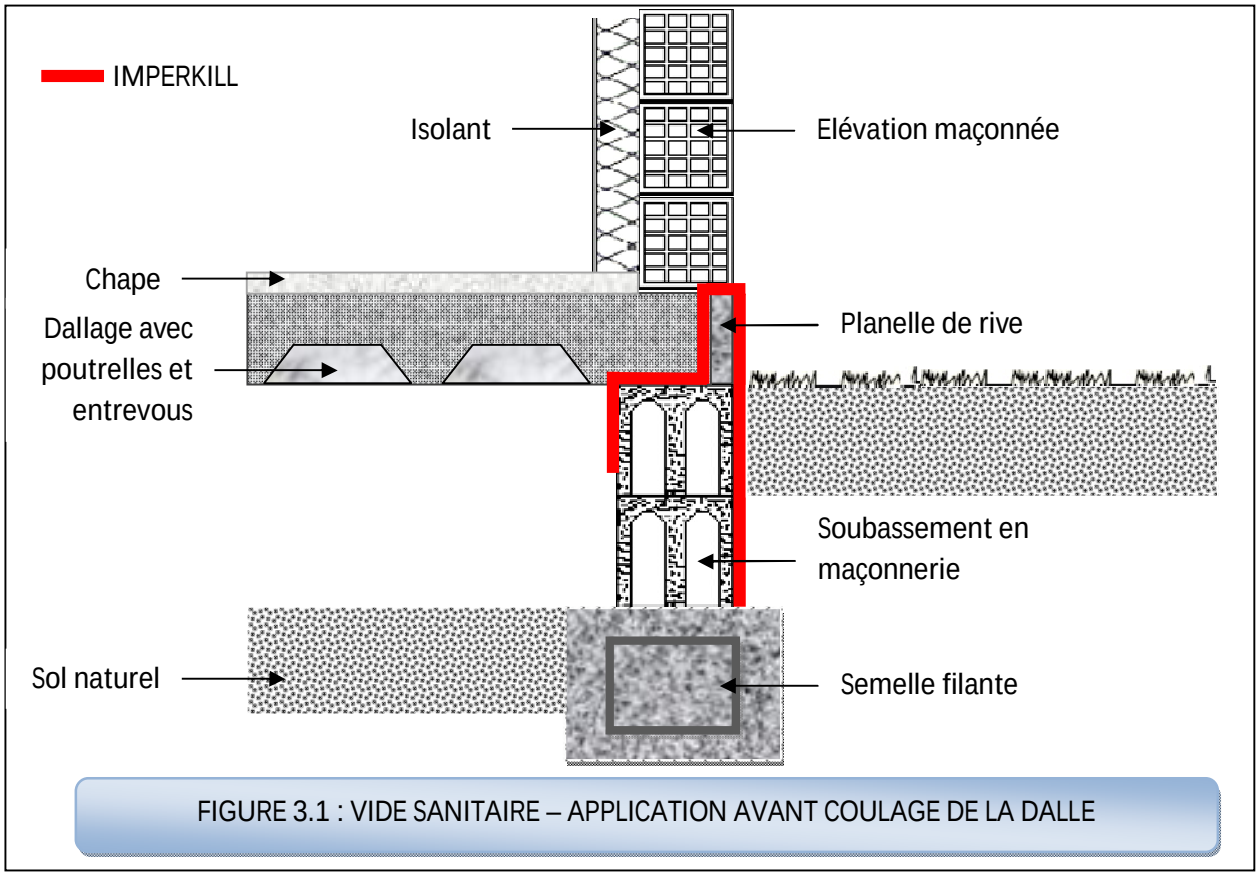

FIGURE 3.1 : VIDE SANITAIRE – APPLICATION AVANT COULAGE DE LA DALLE

BUREAU ALPES CONTRÔLES
ZAC Gérosud
494 rue de la Vasse de Maurin
34070 Montpellier
Tél : 04-67-58-69-04 - Fax : 04-67-58-53-04

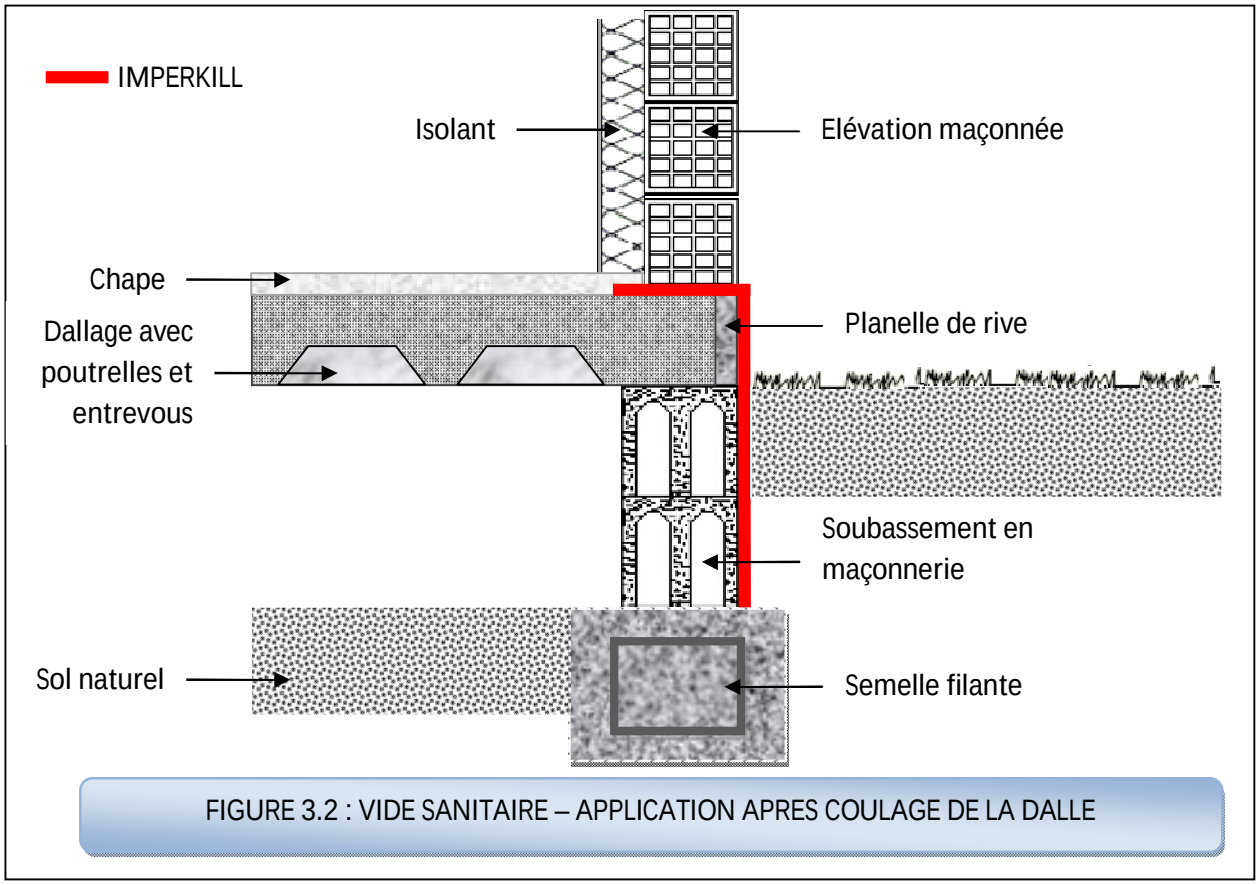

FIGURE 3.2 : VIDE SANITAIRE – APPLICATION APRES COULAGE DE LA DALLE

BUREAU ALPES CONTRÔLES
ZAC Gérosud
494 rue de la Vasse de Maurin
34070 Montpellier
Tél : 04-67-58-69-04 - Fax : 04-67-58-53-04

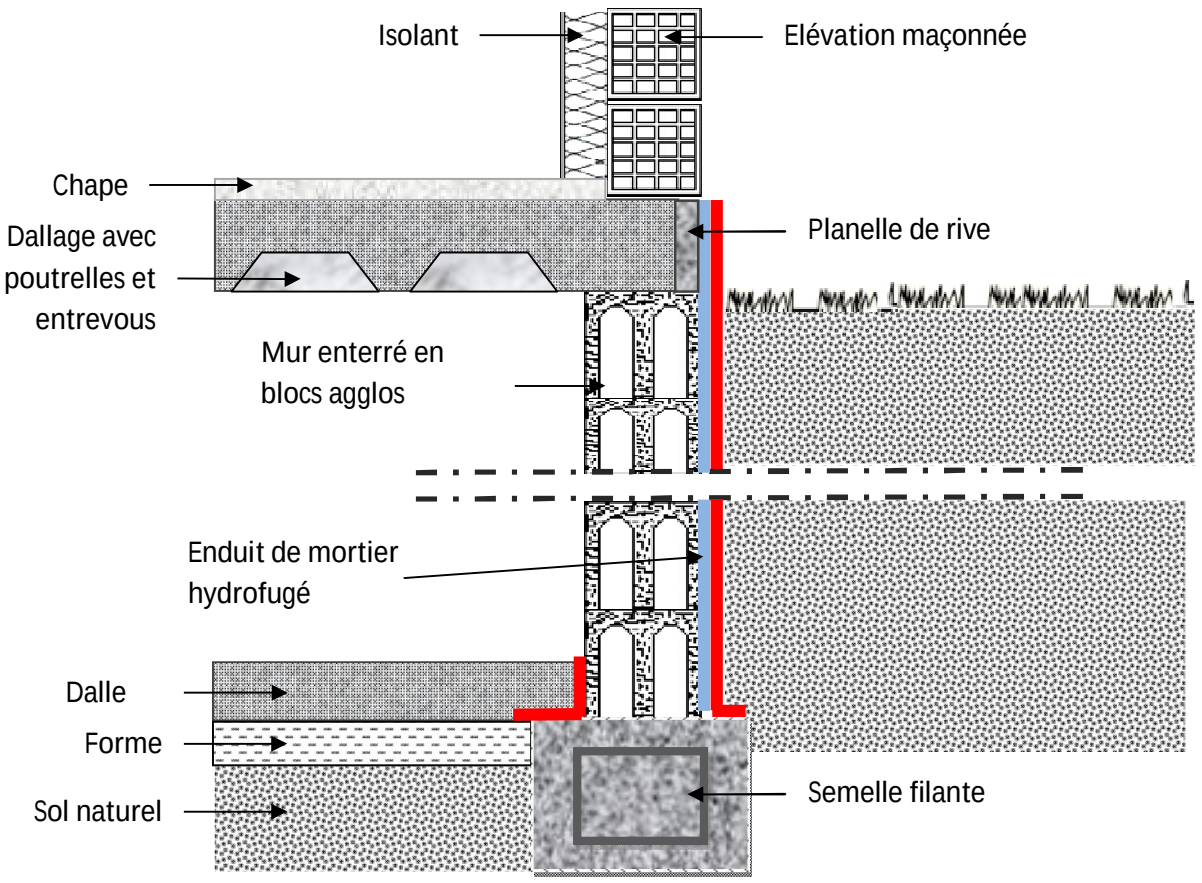

FIGURE 4.1 : SOUS SOL CATEGORIE 2 – MURS ENTERRES EN BLOCS AGGLOS

BUREAU ALPES CONTRÔLES
ZAC Gérosud
494 rue de la Vasse de Maurin
34070 Montpellier
Tél : 04-67-58-69-04 - Fax : 04-67-58-53-04

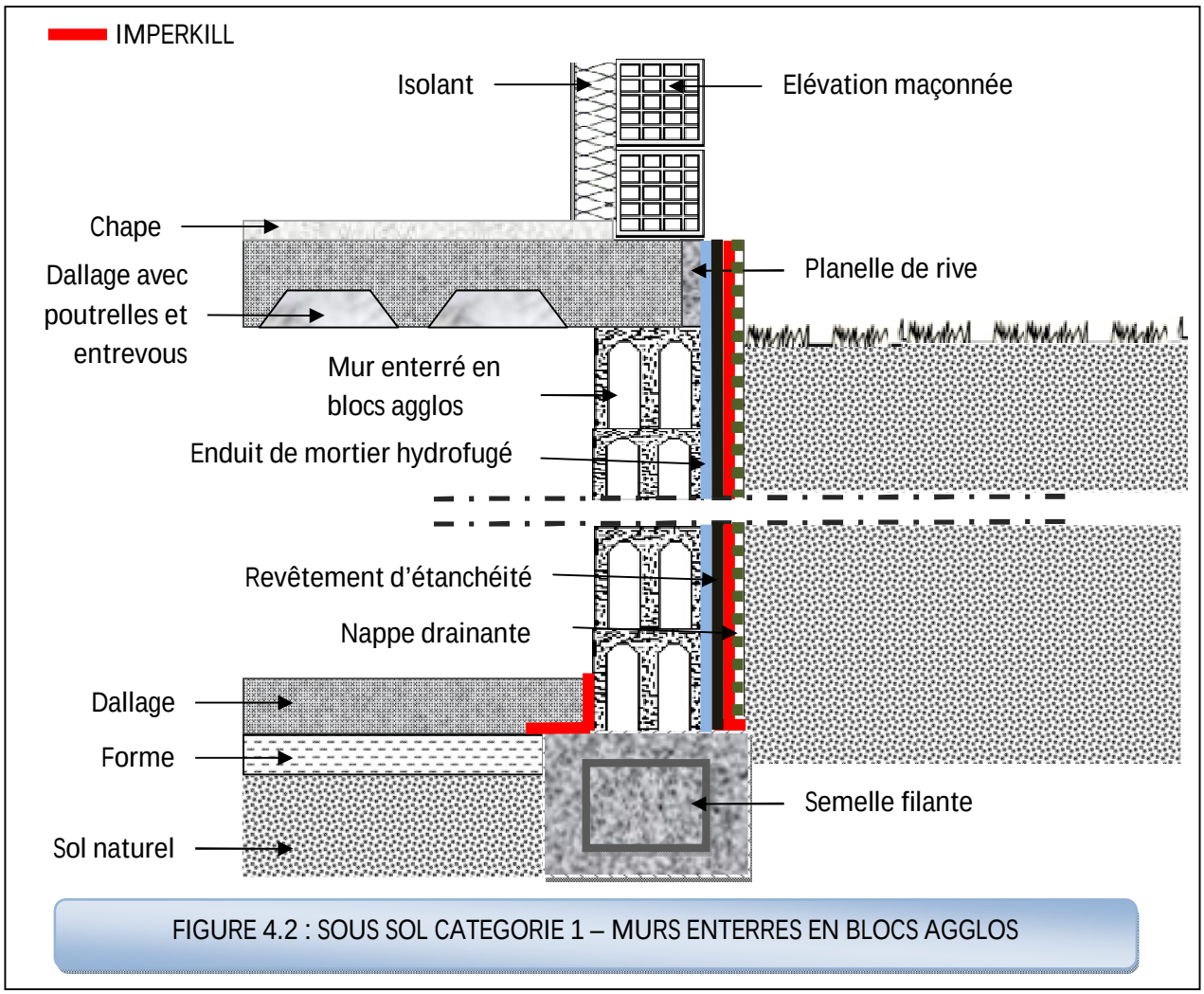

FIGURE 4.2 : SOUS SOL CATEGORIE 1 – MURS ENTERRES EN BLOCS AGGLOS

BUREAU ALPES CONTRÔLES
ZAC Gérosud
494 rue de la Vasse de Maurin
34070 Montpellier
Tél : 04-67-58-69-04 - Fax : 04-67-58-53-04

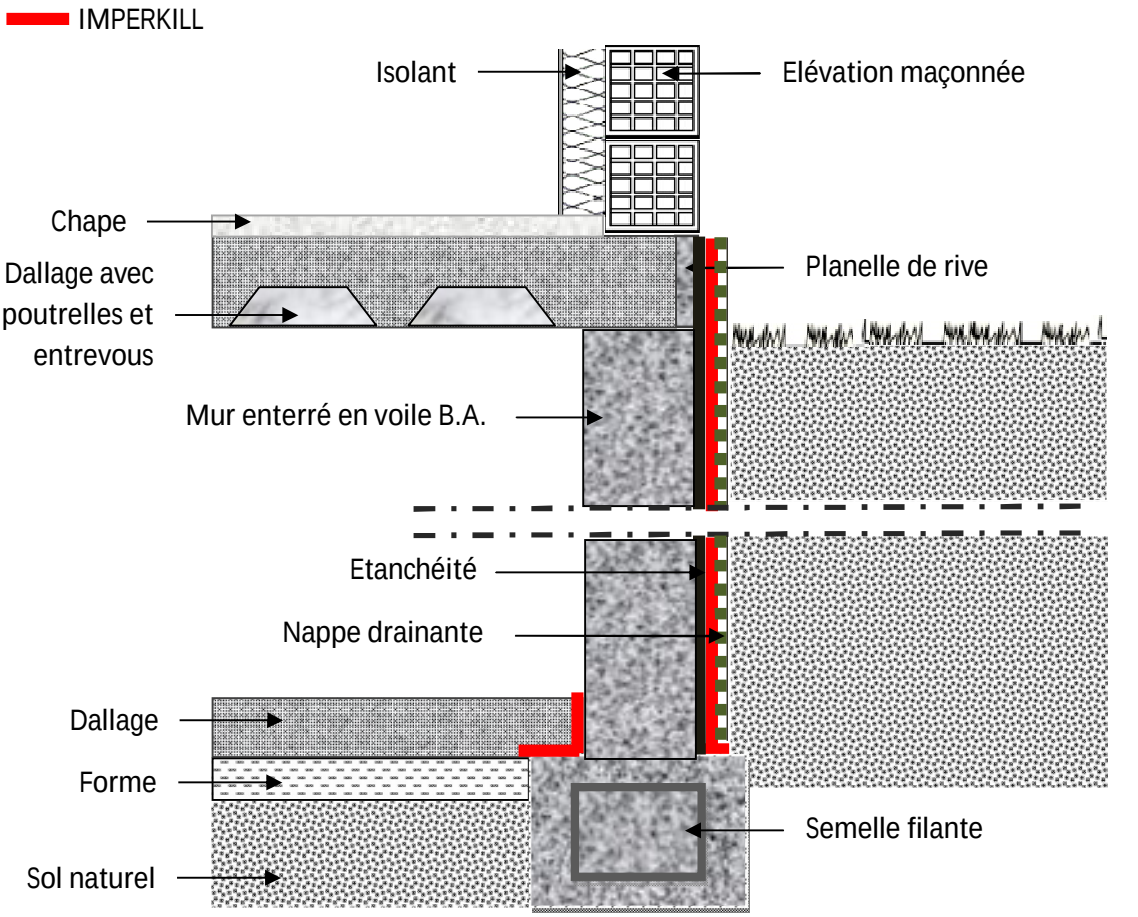

FIGURE 4.3 : SOUS SOL CATEGORIE 1 – MURS ENTERRES EN VOILE B.A.

BUREAU ALPES CONTRÔLES
ZAC Gérosud
494 rue de la Vasse de Maurin
34070 Montpellier
Tél : 04-67-58-69-04 - Fax : 04-67-58-53-04

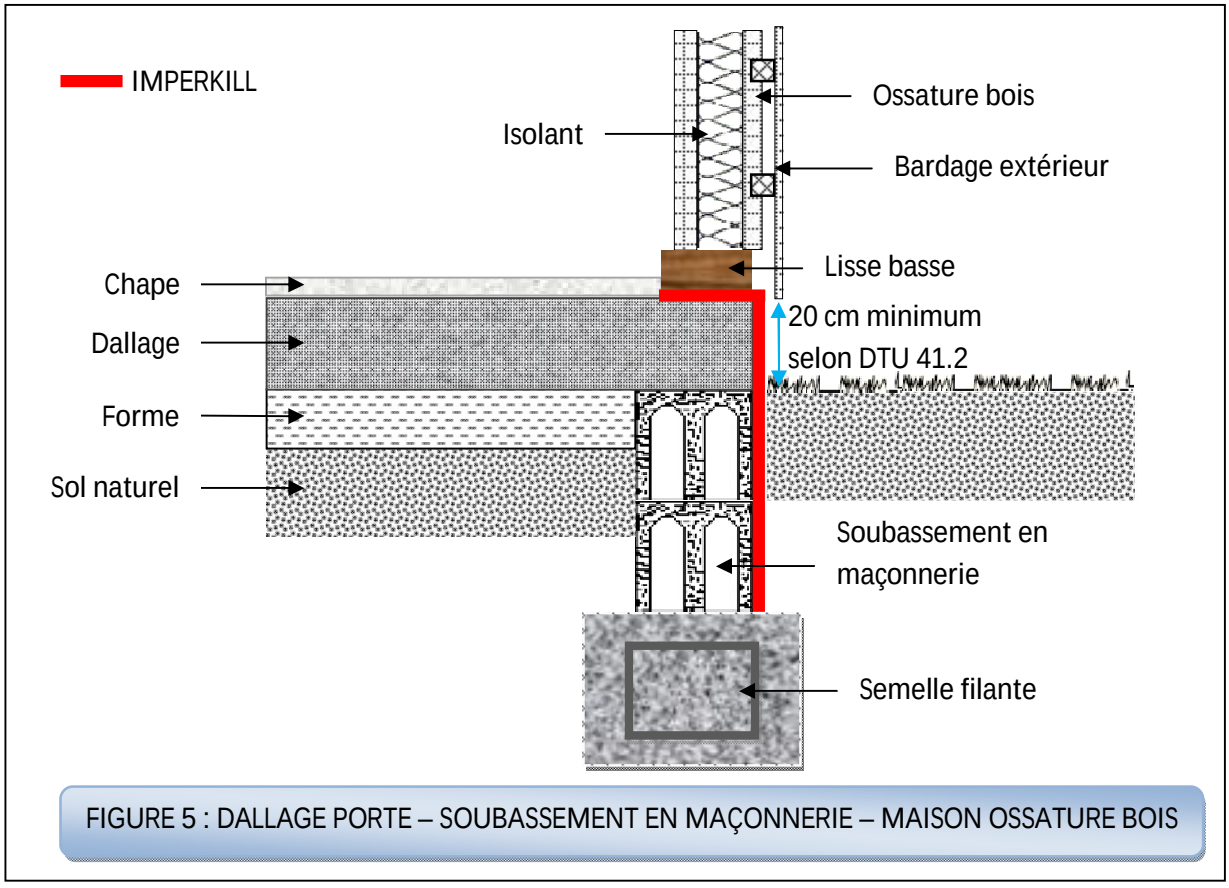

FIGURE 5 : DALLAGE PORTE – SOUBASSEMENT EN MAÇONNERIE – MAISON OSSATURE BOIS

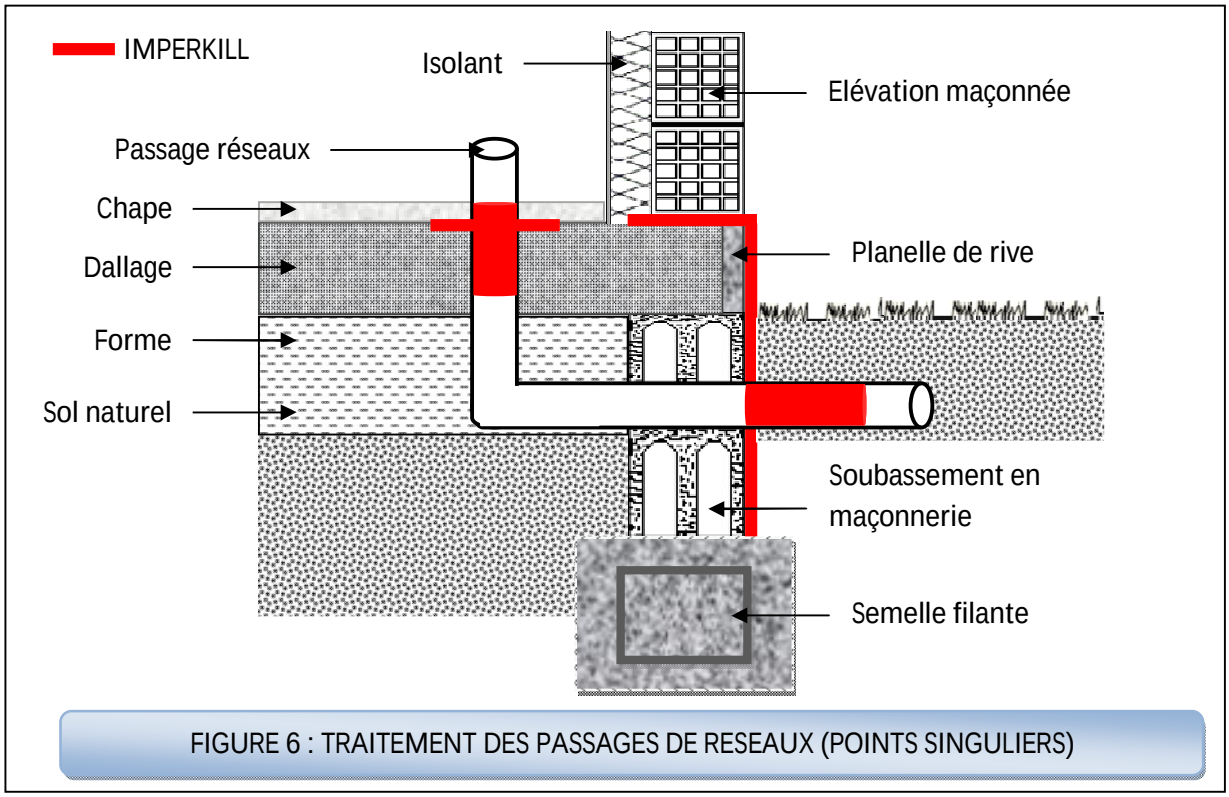

FIGURE 6 : TRAITEMENT DES PASSAGES DE RESEAUX (POINTS SINGULIERS)

BUREAU ALPES CONTRÔLES
ZAC Gérosud
494 rue de la Vasse de Maurin
34070 Montpellier
Tél : 04-67-58-69-04 - Fax : 04-67-58-53-04

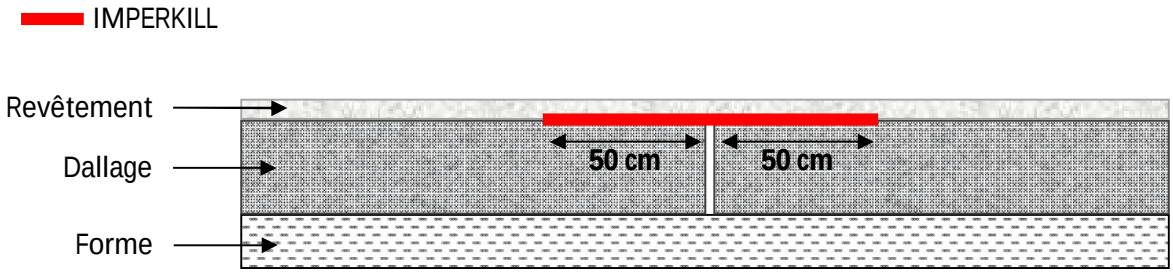

Joints verticaux

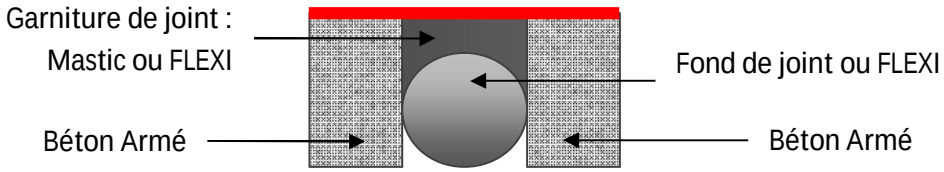

FIGURE 7: JOINTS DE DILATATION HORIZONTAUX ET VERTICAUX

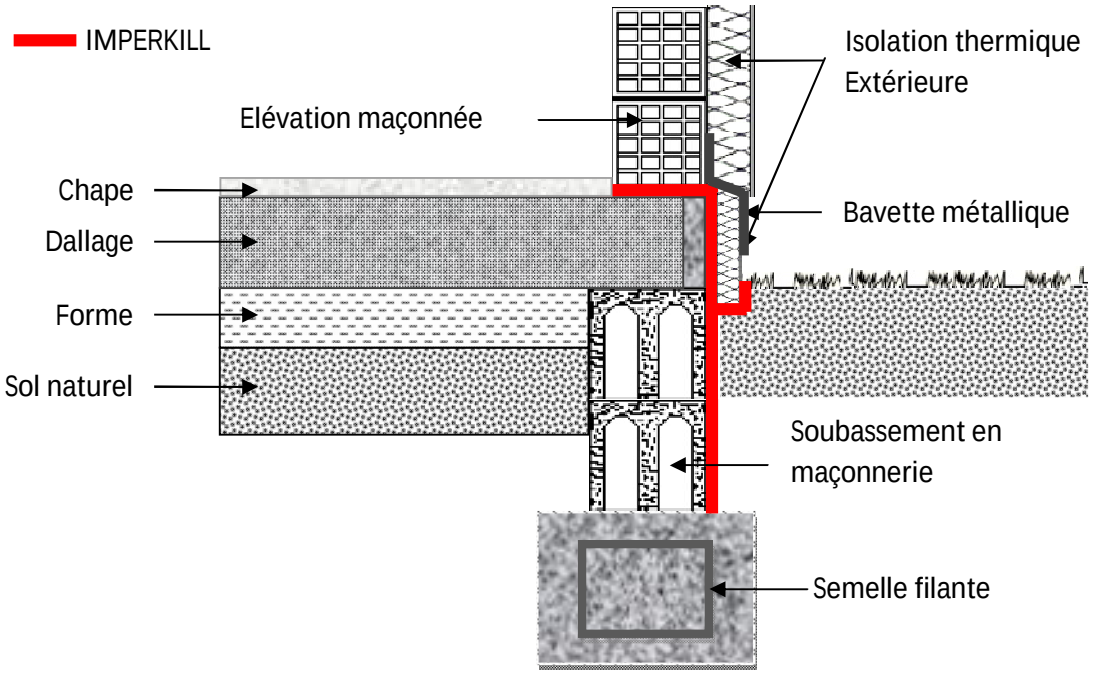

FIGURE 8 : DALLAGE SOLIDARISE AVEC PLANELLE – ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR

BUREAU ALPES CONTRÔLES
ZAC Gérosud
494 rue de la Vasse de Maurin
34070 Montpellier
Tél : 04-67-58-69-04 - Fax : 04-67-58-53-04

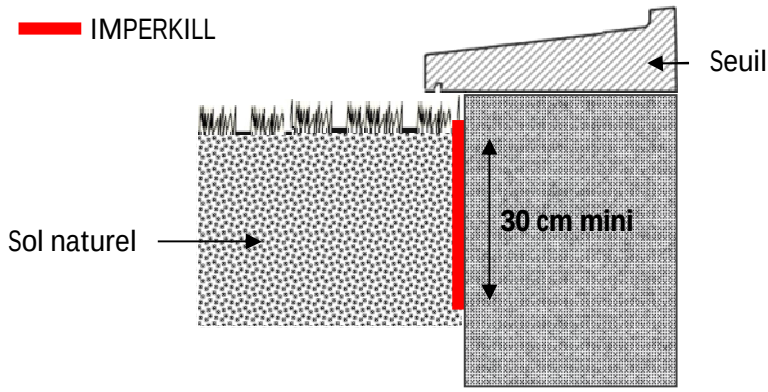

FIGURE 9 : REPRISE DE MAÇONNERIE OU SEUIL

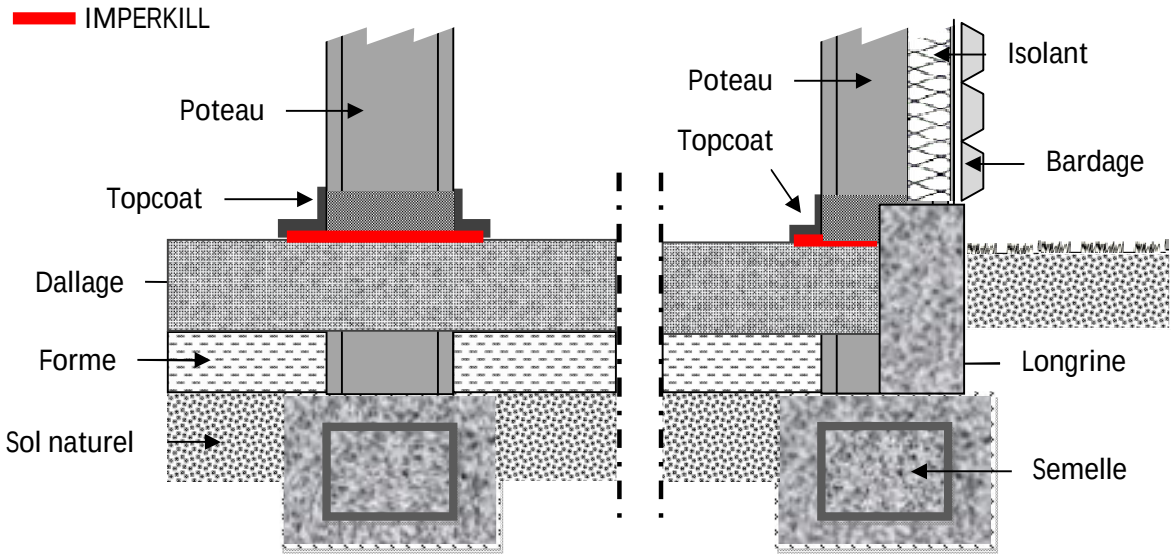

FIGURE 10 : POTEAUX BATIMENTS INDUSTRIELS

BUREAU ALPES CONTRÔLES
ZAC Gérosud
494 rue de la Vasse de Maurin
34070 Montpellier
Tél : 04-67-58-69-04 - Fax : 04-67-58-53-04

Annexe 1 : LABEL EXCELL PLUS

labexcell.com

EXCELL PLUS

ZONES SENSIBLES (Contact indirect) / SENSITIVE AREAS Indirect contact

ATTESTATION N° 2013-10-121-01b / CERTIFICATE REFERENCE N° 2013-10-121-01b

Décernée au produit prélevé, identifié et transmis sous l'entière responsabilité du client /
Is attributed to the product collected, identified and sent under the full responsibility of the customer

IMPERKILL (2106)

Délivré à / Issued to :

LPH
Lacropte BP 32
24380 VERGT

Utilisation principale / Principal use : Noir de soubassement anti-termites préventif / Preventive black underbody against termits

L'échantillon de matériau décrit précédemment a fait l'objet d'une recherche de différents polluants réputés, ou suspectés, pouvoir perturber la qualité d'environnements dits sensibles.
Les essais réalisés selon nos protocoles analytiques et en respectant les conditions de mise en œuvre du matériau n'ont pas permis de détecter d'éléments indésirables en quantités significatives.
Ainsi, l'innocuité du matériau vis-à-vis de la qualité de produits entreposés dans les ambiances sensibles est assurée. L'efficacité technologique du produit n'est pas testée.
Cette attestation ne s'applique qu'à la conception du matériau et au dossier descriptif en résultant.

Réserves d'usage : Contact indirect. Ventiler pendant et après application. Ne pas employer dans un local confiné. Porter un matériel de protection adéquat. Respecter les durées de séchage complet avant recouvrement.

The sample of the material described above was analysed to search several well known or suspected pollutants, which could alterate the quality of sensitive environments.
The analyses which have been performed did not lead to detect undesirable compounds in significant amounts. In this conditions, the innocuity of this material regarding the products stored in the sensitives places is ensured. The technological efficiency of the product is not tested.
This certificate applies only to the conception of the material and to its resulting descriptive file.

Limitation of use: Indirect contact. Ventilate during and after application. Do not use in a confined area. Wear an appropriate protection stuff. Respect complete drying instructions before covering.

Date d'effet / Date established :
19/11/2013

Date d'échéance / End of validity :
19/11/2015

Le responsable de l'évaluation /
The person in charge of evaluation

La Direction /
The direction

Laboratoire Excell - Parc Innolin - 10, rue du Golf - 33700 Mérignac - France
Tél : +33 (0)5 57 92 02 10 - Fax : +33 (0)5 57 92 02 15 - E-mail : contact@labexcell.com - www.labexcell.com

BUREAU ALPES CONTRÔLES
ZAC Gérosud
494 rue de la Vasse de Maurin
34070 Montpellier
Tél : 04-67-58-69-04 - Fax : 04-67-58-53-04

Annexe 2 : CERTIFICAT D'ASSURANCE

GENERALI
Solutions d'assurances

CABINET SALVIA & VAURE
54, BD BERTHELOT
63000 CLERMONT FERRAND
TEL : 04.73.37.53.43
FAX : 04.73.37.66.34
N° ORIAS : 07 020 451 / 07 020 515
clermontberthelot@agence.generali.fr

ATTESTATION

Nous soussignés, MM SALVIA & VAURE, Agents Généraux d'Assurance, 54, Bld Berthelot 63000 Clermont - Ferrand.

Attestons que : STE LABO PROTECTION HABITAT

Demeurant : LA CROPTE - 24830 VERGT

Est garanti pour le risque suivant : RESPONSABILITE CIVILE
Pour : IMPERKILL

Par police N° AL459836

Validité du 01.01.2014 au 31.12.2014

Auprès de la Compagnie GENERALI FRANCE ASSURANCES dont le siège pour la France est 7 BD HAUSSMANN 75456 PARIS CEDEX 09

Dans le cadre des limites et garanties du contrat auquel se réfère cette attestation.

POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT,

Fait à Clermont-Ferrand le 08.01.2014

Christian SALVIA

SALVIA & VAURE
ASSURANCES
Espace Berthelot
54, Boulevard Berthelot
63000 CLERMONT-FERRAND
04.73.37.53.43 - Fax 04.73.37.66.34

BUREAU ALPES CONTRÔLES
ZAC Gérosud
494 rue de la Vasse de Maurin
34070 Montpellier
Tél : 04-67-58-69-04 - Fax : 04-67-58-53-04

Annexe 3 : ENREGISTREMENT MEEDDAT

PREVENTION DES POLLUTIONS ET DES RISQUES
DECLARATION DE PRODUIT BIOCIDE

Produit

Nom commercial: IMPERKILL

Marque commerciale indiquée sur l'emballage: IMPERKILL L.P.H.

Types de produit

Type de produit
TP18 - Insecticides;acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Substances actives

Unité de concentration: % m / m

N° CAS	N° CE	Substance active	Concentration
52315-07-8	257-842-9	3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de #-cyano-3-phénoxybenzyle / Cyperméthrine	1.47

Classification

Symboles de danger du produit

Symbole	Logo
Aucun symbole	

Phrases R

Libellé
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S

Libellé
S29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

Usages

Libellé
TP18- produits de lutte contre les termites non appliqués sur le bois

Fiche de données de sécurité

A une fiche de données de sécurité: Oui

Piece jointe: 2F2106.pdf

Les informations figurant dans cet inventaire concernent des produits biocides dont les déclarations ont été acceptées par le ministère, sur la base des données fournies par les professionnels et déclarées sous leur responsabilité. Les données sur la classification, les symboles de danger, les phrases de risque et de sécurité, et les FDS si existantes, sont données sous la responsabilité du déclarant, et n'ont pas en tant que telles été validées par le MEEDDM.

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

BUREAU ALPES CONTRÔLES
ZAC Gérosud
494 rue de la Passe de Maurin
34070 Montpellier
Tél : 04-67-58-69-04 - Fax : 04-67-58-53-04

Annexe 4 : FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Annexe 5 : Certificat de traitement préventif des termites

Annexe 6 : RAPPORTS D'ESSAIS

Annexe 7 : FICHE D'AUTOCONTROLE DES CONDITIONS D'APPLICATION DU PRODUIT

Annexe 8 : MODELE DIPLOME D'APPLICATEUR AGREE SUITE A LA FORMATION DE L'ENTREPRISE APPLICATRICE

Annexe 9 : Fiche technique du produit FLEXI (résine de mortier pour la réalisation de joints souples)

Annexe 10 : Fiches techniques des produits SAKOL, LP RETANE, LP ACRYL (mastics)

BUREAU ALPES CONTRÔLES
ZAC Gérosud
494 rue de la Vasse de Maurin
34070 Montpellier
Tél : 04-67-58-69-04 - Fax : 04-67-58-53-04
Siret : 351 812 698 00404 - APE 7120B - RC 2001 B 348

CODE 3300

FLEXI

Résine de mortier COLLE SOUPLE

Facile d'emploi

Reste souple

Imperméable à l'eau

Peut être peint

Collages en milieu humide

Forte adhérence

DEFINITION

FLEXI est une résine à plus de 60 % d'extrait sec dont le mélange avec le ciment permet d'obtenir un mortier aux qualités exceptionnelles d'adhérence et de souplesse.

S'utilise sur tous les matériaux :
Maçonnerie,
béton,
brique,
bois,
pierre,
carrelage,
alu,
polystyrène,
parpaing,
terre cuite,
fibro-ciment,
ardoise,
faïence,
zinc,
verre,
PVC,
granit, etc.

BUREAU ALPES CONTROLES
494, rue de la Jasse de Maurin
ZAC Garosud
34070 MONTPELLIER
Tél. 04 67 58 59 04 - Fax 04 67 58 53 04
Siret : 351 812 698 00402 - APE 7120 B - RC 2001 B 343

DOMAINE D'APPLICATION :
Fixation menuiserie,
joint maçonnerie,
garnissage de noue,
réparation souche de cheminée,
fissure verticale ou horizontale (balcon, terrasse, piscine, etc.),
réparation chéneau galva ou PVC,
collage très divers (tuile, carrelage, faïence, pierre, plinthe, etc).

QUALITES DOMINANTES

Très polyvalent et facile d'emploi.

S'applique sur support humide.

Reste souple et imperméable à l'eau.

Peut être peint avec tout revêtement (de préférence souple).

Permet les collages en milieu humide (salle de bain, douche, bassin).

...

CARACTERISTIQUES DU MELANGE FLEXI + CIMENT

Support	Temps séchage	Résistance à l'arrachement	Allongement avant rupture
VERRE / ALUMINIUM	7 JOURS	> 5 N / cm²	> 250 %
BOIS / BOIS	14 JOURS	> 26 N / cm²	> 250 %
CARRELAGE / BETON	21 JOURS	> 50 N / cm²	> 250 %

PRODUIT A USAGE PROFESSIONNEL

S.A.S. au capital de 1 500 000 €
LACROPTE B.P. 32 - 24380 VERGT
Tél. 05 53 35 55 85 - Fax. 05 53 35 55 89
www.lph-batiment.com - contact@lph-batiment.com
RC PERIGUEUX 324095306 SIRET 32409530600035

Entreprise certifiée ISO 9001 : V2008

Lph Laboratoire Protection · Habitat

La Solution dans le Monde du Bâtiment !

2130

Les informations contenues dans la présente notice sont l'expression de nos connaissances et des résultats d'essais effectués dans un laboratoire. Elles ne peuvent cependant en aucun cas être considérées comme apportant une garantie ni comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse. Des essais préalables à chaque utilisation permettront de vérifier que les produits sont bien adaptés à l'usage prévu. Nos conseils techniques ou d'application du produit sont fournis à la disposition de nos utilisateurs pour leur aider à réaliser au mieux leurs problèmes.

BUREAU ALPES CONTROLES
ZAC Garosud
494, rue de la Tasse de Maurin
34070 MONTPELLIER
Tél. 04 67 58 69 04 - Fax 04 67 58 53 04
Siret : 351 812 698 00402 - APE 7120 B - RC 2001 B 343

FLEXI

- **MELANGE**
  1 L de **FLEXI**
  pour 1 L de ciment
- **TEMPS D'UTILISATION**
  1 heure
- **APPLICATION**
  Spatule
  MAGNUM
- **SUPPORT**
  Humide
- **NETTOYAGE OUTIL**
  Frais : Eau

MISE EN ŒUVRE

Dans tous les cas, les supports devront être **sains**, **dépoussiérés** et **humides**. Sur support poreux (plâtre) ou friable, bien humidifier et renforcer au préalable avec une solution de 1 L d'eau pour 1 L de **FLEXI** en pulvérisation. Pour obtenir un bon mélange, toujours incorporer le ciment par petites doses dans la résine **FLEXI** tout en agitant.

L'application s'effectuera à la spatule ou au pistolet **MAGNUM**.
Le temps d'utilisation du mélange sera d'environ 1 heure.
Nettoyage des outils à l'eau avant séchage.
Le temps de séchage est variable selon la température ambiante, le pouvoir d'absorption du support et l'épaisseur appliquée.

En général 4 à 5 heures en surface, et pour de grosses épaisseurs, la polymérisation à cœur pourra demander 8 à 10 jours. Respecter ce délai pour la mise en service en milieu humide (bassin, piscine, douche, etc.).
Fissure importante : un retrait peut apparaître dans le cas de forte section ; après le séchage complet, appliquer une nouvelle couche pour combler ce retrait.

DOSAGE D'EMPLOI

Le dosage sera variable suivant la qualité de souplesse souhaitée.
EXTRA SOUPLE :
1 volume **FLEXI** pour 1 volume ciment (CPJ ou CPA).
Consommations du mélange :
Joint : 0,14 kg au mètre linéaire pour 1 x 1 cm.

Collage : 2,80 kg/m² pour épaisseur de 2 mm
Fissure : 0,42 kg au mètre linéaire en recouvrement avec **ARMFIX** de 10 cm de large.
Prévoir 3 mm d'épaisseur au total en 2 couches.

COLLAGE CARRELAGES :
1 volume **FLEXI** + 1 volume ciment (CPJ ou CPA) + 1 volume sable 0/2.
Consommation du mélange sur support lisse avec peigne 3 mm : 3,30 kg/m² en simple encollage DTU 52.1.

QUALITE TEINTE :
pour obtenir un mortier **FLEXI** de couleur, mélanger à sec un oxyde de fer à du ciment blanc.

Attention : Les volumes de mélange seront différents : 1,5 volume **FLEXI** + 1 volume ciment blanc avec oxyde de Fer. L'utilisation avec du ciment blanc sans oxyde ne permettra pas d'obtenir une teinte blanche mais crème.

VARIATION DES MELANGES :
les mélanges pourront varier, suivant la consistance désirée, de + ou - 10 %.

ATTENTION : l'utilisation d'un ciment périmé modifiera les qualités.

PRECAUTIONS

Ne pas appliquer par température inférieure à + 5°C, ainsi que par temps de pluie, de brouillard ou de gel.
Les applications devront être protégées de la pluie et du brouillard pendant quelques heures et du gel pendant plusieurs jours.
Stocker à l'abri du gel.

PRODUIT A USAGE PROFESSIONNEL

Lph Laboratoire Protection · Habitat

S.A.S. au capital de 1 500 000 €
LACROPTE B.P. 32 - 24380 VERGT
Tél. 05 53 35 55 85 - Fax. 05 53 35 55 89
www.lph-batiment.com - contact@lph-batiment.com
RC PERIGUEUX 324095306 SIRET 32409530600035

Entreprise certifiée ISO 9001 : V2008

BUREAU ALPES CONTROLES
ZAC Garosud
494, rue de la Tasse de Maurin
34070 MONTPELLIER
Tél. 04 67 58 69 04 - Fax 04 67 58 53 04
Siret : 351 812 698 00402 - APE 7120 B - RC 2001 B 3

CODE 3250

SAKOL

Mastic polyvalent COLLAGE ET JOINTOIEMENT

Très polyvalent : collage et jointoiement

Ne contient pas de silicone

Forte adhérence

Exempt de solvant

Colle sur support humide

- PRÊT A L'EMPLOI
- PRESENTATION Cartouche : 290 ML
- APPLICATION MAGNUM
- HORS POUSSIERE 25 minutes

DEFINITION

Formulation permettant un emploi très polyvalent avec hautes performances en jointoiement et collage. Composé d'un nouveau polymère POP (PolyOxyPropylène) ne contenant pas de solvant, de silicone et polyuréthane.

Adhère sur tous les matériaux usuels du bâtiment sans primaire :
Peinture, verre, faïence, mirroir, carrelage, PVC, bitume, polyester, zinc, plomb, bois, aluminium, ardoise, terre-cuite, pierre, marbre, enduit, ciment, etc.

Utilisation très polyvalente pour jointoiements et collages :
Joint de dilatation et raccordement divers.
Liaisons de menuiseries bois, alu ou PVC avec la maçonnerie.
Réparation de gouttières, corniches, solin, toiture et descentes pluviales.
Jointoiement des éléments sanitaires.
Collage de plinthes, tasseaux, lambris, tuiles, ardoises, etc.

- Blanc - RAL 9003
- Noir - RAL 9017
- Marron - RAL 8028
- Gris - RAL 7001
- Brun - RAL 8004
- Crème - E547

QUALITES DOMINANTES

Très bonne adhérence sur tous les matériaux inoxydables.
Grande polyvalence d'application.
Forte adhérence en collage.
Résistance à la température de - 40°C à + 90°C.
Sans attaque des matériaux sensibles aux solvants.
Ne contient pas de solvant.
Sans silicone et polyuréthane.

MISE EN ŒUVRE

Température d'application et des matériaux : + 5°C à + 35°C.

Les surfaces seront dépoussiérées, propres et exemptes de graisses ou parties friables.

S'applique sur support sec ou humide (non mouillés).

Nettoyage avant séchage : **DP 93.**

Consommation section 5 X 5 mm :
11 ml environ par cartouche.

Caractéristiques techniques :
Résistance au déchirement : 20 N/mm².
Résistance à la traction : 2,5 N/mm².
Allongement à la rupture : 420 %.
Dureté Shore : 42.
Hors poussière : 25 minutes environ.

PRECAUTIONS

Stockage (12 mois) en emballage d'origine fermé, au sec, entre + 10°C et + 25°C.

PRODUIT A USAGE PROFESSIONNEL

Lph Laboratoire Protection · Habitat

S.A.S. au capital de 1 500 000 €
LACROPTE B.P. 32 - 24380 VERGT
Tél. 05 53 35 55 85 - Fax. 05 53 35 55 89
www.lph-batiment.com - contact@lph-batiment.com
RC PERIGUEUX 324095306 SIRET 32409530600035

Entreprise certifiée ISO 9001 : V2008

La Solution dans le Monde du Bâtiment !

1150

Les informations contenues dans la présente notice sont l'expression de nos connaissances et des résultats d'essais effectués dans un souci constant d'objectivité. Elles ne peuvent cependant en aucun cas être considérées comme assurant une garantie ou comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse. Des essais préalables à chaque utilisation permettront de vérifier que les modes d'emploi et les conditions d'application du produit sont conformes aux spécifications que nous donnons sous la réserve de l'exactitude des renseignements qui nous sont fournis par nos clients. Nos spécialistes sont à la disposition de nos utilisateurs pour les aider à résoudre au mieux leurs problèmes

CODE 2040

LP RETHANE

Mastic COLLE POLYURETHANE

DEFINITION

Se présente en cartouche et permet de réaliser des collages sur la plupart des matériaux de couverture : terre-cuite, bois ou béton.

Complément de fixation des tuiles à emboitement.

Collage de tuiles sur voliges, fibres-ciment ou liteaux bois.

Collage de tuiles entre elles.

Collage et étanchéité d'éléments divers de couverture.

Les supports : Ils doivent être propres, dépoussiérés, exempts de graisses et de parties friables.

Humidité maximale du support de 30 %.

Dégraissez éventuellement avec NETOMOUS.

MISE EN ŒUVRE

Appliquer des plots d'environ 1 cm³ qui une fois écrasés représenteront une surface de 3 cm³ pour une épaisseur de 3 mm.

CARACTERISTIQUES

Température d'application : de + 5 à + 30°C.

Temps de lissage : 15 min. à 23°C et 55 % d'humidité relative.

Nettoyage frais : NETOMOUS ou lingette **FORMIN**.

Consommation pour 310 ml : 4 à 6 m² de toiture en collage.

Dureté Shore A : 50

Allongement à la rupture : 400 %

Résistance à la température : de - 30 à + 80°C.

PRECAUTIONS

Conservation 12 mois en emballage d'origine, conservé au sec à température comprise entre + 5 et + 25°C.

BUREAU ALPES CONTROLES
ZAC Garosud
494, rue de la Jasse de Maurin
34070 MONTPELLIER
Tél. 04 67 58 69 04 - Fax 04 67 58 53 04
Siret : 351 812 698 00402 - APE 7120 B - RC 2001 B 34[illegible]

PRODUIT A USAGE PROFESSIONNEL

Les informations contenues dans la présente notice sont l'expression de nos connaissances et des résultats d'essais effectués dans un souci constant d'objectivité. Elles ne peuvent cependant en aucun cas être considérées comme apportant une garantie ni comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse. Des essais préalables à chaque utilisation permettront de vérifier que les modes d'emploi et les conditions d'application du produit sont satisfaisants. Nos spécialistes sont à la disposition de nos utilisateurs pour les aider à résoudre au mieux leurs problèmes.

Lph Laboratoire Protection · Habitat

S.A.S. au capital de 1 500 000 €
LACROPTE B.P. 32 - 24380 VERGT
Tél. 05 53 35 55 85 - Fax. 05 53 35 55 89
www.lph-batiment.com - contact@lph-batiment.com
RC PERIGUEUX 324095306 SIRET 32409530600035

Entreprise certifiée ISO 9001 : V2008

La Solution dans le Monde du Bâtiment !

CODE 2039

LP ACRYL

Mastic À BASE DE DISPERSION ACRYLIQUE

DEFINITION

LP ACRYL se présente en cartouche et permet de réaliser des joints avant peinture.
Couleur disponible : blanc

Joints de finition entre sols, plafonds, plinthe, escalier et murs ou cloisons.
Jointoiement de béton cellulaire.
Bouchage de fissures dans le plâtre, le bois, ciment et béton.
Joints de raccordement dans la construction de menuiserie bois, alu ou PVC avec la maçonnerie.

Les supports :
Ils doivent être propres, dépoussiérés, exempts de graisses et de parties friables.
Un support très absorbant devra être enduit avec une solution de **CIMADHER.**

Recouvrement par peinture :
Attendre le séchage complet du mastic.
Les peintures acryliques fortement chargées peuvent présenter une fissuration.
Il est conseillé d'effectuer des essais pour chaque type de peinture.

Nota :
Ne pas exposer le joint à l'eau dans les 5 heures suivant sa pose.
Ne pas utiliser pour des applications en milieu hermétiquement clos ou pour des joints fortement exposés à l'eau ou aux intempéries.
Ne pas utiliser sur les plastiques.
Utiliser de l'eau savonneuse ou du white spirit pour le lissage.

CARACTERISTIQUES

Température d'application :
de + 5 à + 40°C.

Temps de lissage :
5 min à 23°C et 55 % d'humidité relative.

Nettoyage frais : eau ou lingette **FORMIN.**

Largeur de joints : 4 mm mini. et 25 mm maxi.

Consommation pour 310 ml : 12 ml environ pour section de 5 x 5 mm.

Dureté Shore A : 35

Allongement à la rupture : 350 %

Résistance à la température :
de - 20 à + 75°C.

PRECAUTIONS

Conservation 12 mois en emballage d'origine.

Conserver au sec à température comprise entre + 5 et +35°C.

BUREAU ALPES CONTROLES
ZAC Garosud
494, rue de la Tasse de Maurin
34070 MONTPELLIER
Tél. 04 67 58 69 04 - Fax 04 67 58 53 04
Siret : 351 812 698 00402 - APE 7120 B - RC 2001 B 34[illegible]

PRODUIT A USAGE PROFESSIONNEL

Les informations contenues dans la présente notice sont l'expression de nos connaissances et des résultats obtenus dans un souci constant d'objectivité. Elles ne peuvent cependant en aucun cas être considérées comme apportant une garantie ou comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse. Des essais préalables à chaque utilisation permettront de vérifier que les modes d'emploi et les conditions d'application qui prévalent sont conformes aux utilisations pour lesquelles nos produits sont destinés. Nos services techniques sont à votre disposition pour vous aider au mieux à résoudre vos problèmes.

Lph Laboratoire Protection · Habitat

S.A.S. au capital de 1 500 000 €
LACROPTE B.P. 32 - 24380 VERGT
Tél. 05 53 35 55 85 - Fax. 05 53 35 55 89
www.lph-batiment.com - contact@lph-batiment.com
RC PERIGUEUX 324095306 SIRET 32409530600035

Entreprise certifiée ISO 9001 : V2008

La Solution dans le Monde du Bâtiment !

MODELE DE FICHE D'AUTOCONTRÔLE DES CONDITIONS D'APPLICATIONS DU PRODUIT IMPERKILL

Conformément au cahier des charges du produit IMPERKILL, certaines conditions doivent être respectées pour que le produit soit appliqué correctement et dans des conditions optimales pour l'utilisateur.

ADRESSE CHANTIER :
Client :
Date d'application :

CONDITIONS D'APPLICATIONS :

☐ TEMPS SEC
Ne pas appliquer s'il y a risque de pluie ou de gel dans les 12 heures.

☐ Température du support : °C
☐ Température de l'air : °C

☐ Vent faible (inférieur ou égale à 3 sur l'échelle de Beaufort : les drapeaux légers se déploient, les feuilles bougent dans les arbres : Petite brise)
☐ Condition d'hydrométrie : < à 80%.
☐ Température d'application : de +2 à +30°C

BUREAU ALPES CONTROLES
ZAC Garosud
494, rue de la Jasse de Maurin
34070 MONTPELLIER
Tél. 04 67 58 69 04 - Fax 04 67 58 53 04
Siret : 351 812 698 00402 - APE 7120 B - RC 2001 B 34

RECEPTION DU SUPPORT :

☐ TEST D'HUMIDITE DU SUPPORT : Test du buvard pour vérifier la présence d'eau sur le support.
☐ BON ETAT DU SUPPORT : Le support doit être propre, dépoussiéré, homogène et présenter une cohésion de surface suffisante (pas de farinage, de cloquages, ou d'effritements)

PREVISION MATIERE : RESPECT DES CONSOMMATIONS

☐ SUPPORT type agglo, parpaing, etc. = m2 à 400 gr/m2 soit kg de produit.
☐ SUPPORT type béton banché, gaine PVC, etc. = m2 à 333 gr/m2 soit kg de produit.

RAPPEL : TOUJOURS AGITER IMPERKILL AVANT APPLICATION

SECURITE POUR LES OPERATEURS :

IMPERKILL est un produit biocide, bien lire l'étiquette avant utilisation, utiliser les équipements de protection individuel :

☐ GANTS NITRILE
☐ MASQUE PEINTURE (cartouche A1)
☐ LUNETTE DE SECURITE

Procédé IMPERKILL

Traitement Anti-Termite Préventif.

Certificat annuel

d'Applicateur Agréé 2014

SPECIMEN

ETS DURAND

Z.I. de l'industrie • 24380 LACROPTE

est Agréé pour la Mise en Place de Notre Procédé IMPERKILL.

Fin de Validité 31 Décembre 2014.

Patrice BOUZONIE
Le Président de la Société LPH.

Lph Laboratoire Protection · Habitat

CACHET & SIGNATURE
le

Le Représentant Légal de l'Entreprise Applicatrice.

Le présent Certificat garantit le sérieux de l'entreprise référencée qui s'oblige à respecter strictement les prescriptions techniques et de mise en oeuvre du procédé IMPERKILL selon cahier des charges et les textes applicables. Le non-respect de ces règles est de nature à engager la seule responsabilité professionnelle de l'applicateur sans responsabilité solidaire du fabriquant. L'entreprise en est avisée, ce qu'elle reconnait pour avoir signé. Le présent certificat devient caduque dès changement de la législation sur les traitements anti-termites, ce que l'applicateur s'oblige à connaître.

BUREAU ALPES CONTROLES
ZAC Garosud
494, rue de la Vasse de Maurin
34070 MONTPELLIER
Tél. 04 67 58 69 04 - Fax 04 67 58 53 01
Siret : 351 812 698 00402 - APE 7120 B - RC 2001 B 3.